



L'UNIVERSITÉ DU LITTORAL

Rapport d'évaluation

Avril 1996

L'université du Littoral

Table des matières

Avertissement	5
Organisation de l'évaluation	7
CHIFFRES-CLÉS	9
RAPPORT D'ÉVALUATION	21
1 - Historique	23
2 - Les implantations et les constructions	24
3 - Les structures et l'organisation interne	24
4 - Les enseignements	27
5 - La recherche	32
6 - Les étudiants	37
7 - Les ressources humaines et matérielles	39
8 - Les relations avec les collectivités locales	43
L'IUP génie des systèmes industriels	45
L'IUP des systèmes industriels Département maintenance industrielle (Dunkerque)	48
L'IUP des systèmes industriels Département productique (Calais)	50
CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS	53
POSTFACE : RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE	57

L'université du Littoral

Avertissement

La publication du rapport d'évaluation des universités nouvelles est faite sous la forme de sept fascicules. La lecture du rapport concernant chacun des établissements est indissociable de celle du rapport général concernant les universités nouvelles. Ce rapport présente, en effet, *les caractères et les problèmes communs* à l'ensemble des universités nouvelles.

L'université du Littoral

Organisation de l'évaluation

L'évaluation des universités nouvelles a été placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, composé de sept membres du Comité : MM. **Chaigneau, Dagognet, Gilson, Groshens, Flamant, Legeais, Maurin.**

Christine Crespy, chargée de mission, a assuré la coordination de l'université du Littoral.

Ont participé à cette évaluation :

En tant qu'experts

- **Maurice Bernadet** professeur à la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme
- **Gilles Bertrand**, professeur à l'université de Dijon
- **Jean-Paul Bourrières**, professeur à l'université de Bordeaux I
- **Pierre Couronne**, professeur à l'université de Toulouse III
- **André Ducastaing**, professeur à l'Institut des sciences et techniques des aliments de Bordeaux I
- **Christian Dumas**, professeur à l'ENS de Lyon
- **Maurice Garden**, du CNRS
- **Michel Héon**, professeur à l'université de Caen
- **Francine Masson**, conservateur à l'École des mines de Paris
- **Yves Mérindol**, professeur à l'université de Strasbourg I

Au titre du Secrétariat général du Comité

- **Rachida Amaouche**, pour la présentation du rapport
- **Agnès Leclère**, pour la gestion des missions
- **Jean-Christophe Martin**, chargé d'études, pour les chiffres-clés
- **André Staropoli**, Secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université du Littoral

CHIFFRES-CLÉS

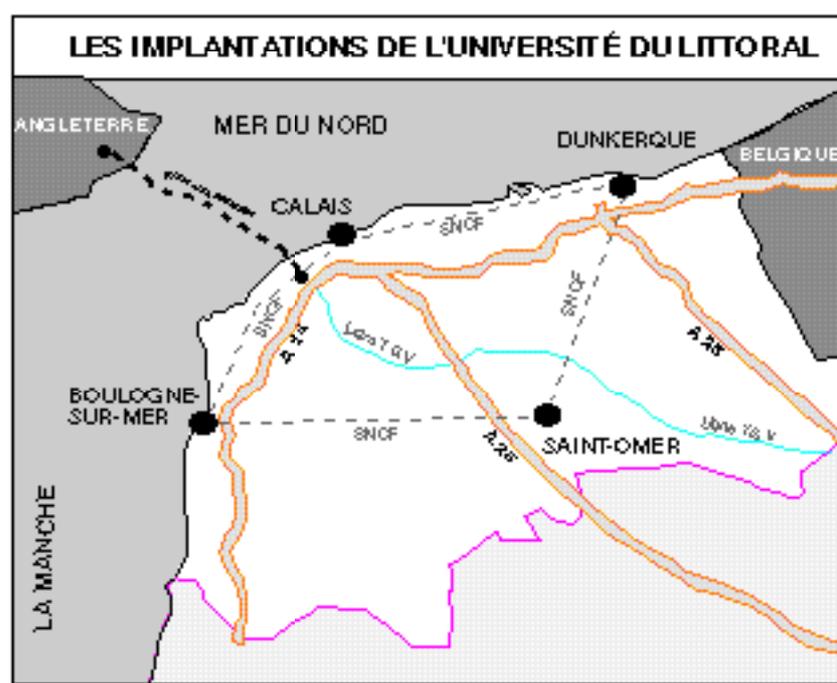
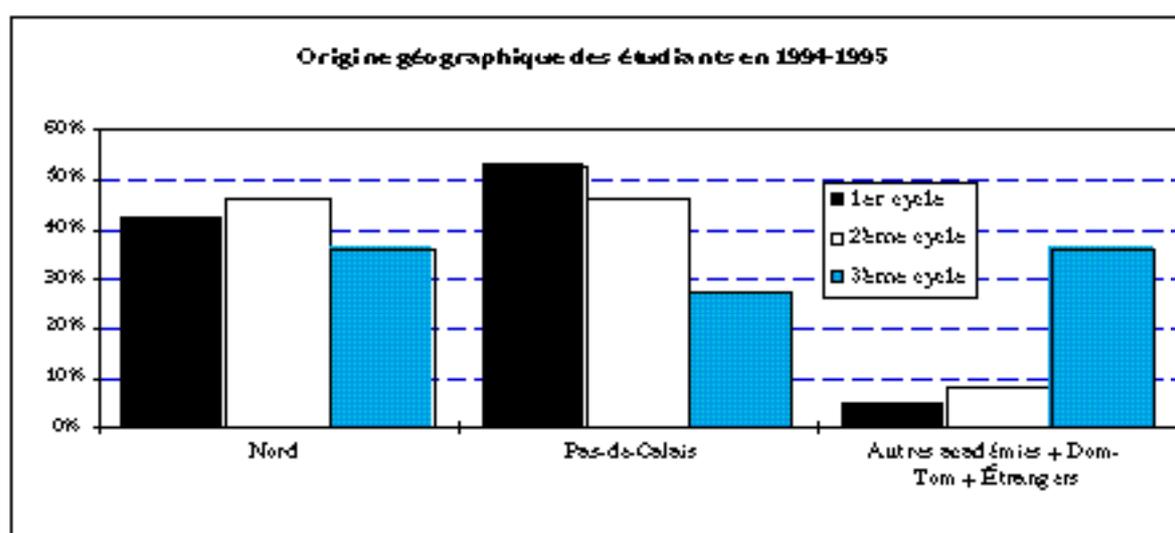
I - L'université dans sa région

Recensement 1990 (estimation au 1/01/1992)	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac (1993)
Nord - Pas-de-Calais	3 902 167	38,6%	61%	59,6%
France métropolitaine	57 217 600	34%	59,4%	62,6%

Source: DEP

1994-1995	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont universités (y compris IUT)	dont LITTORAL (y.c. IUT)
Nord - Pas-de-Calais	142 728	89 969	7528 5,27%
France métropolitaine	2 199 066	1 435 989	65,3%

Source: DEP



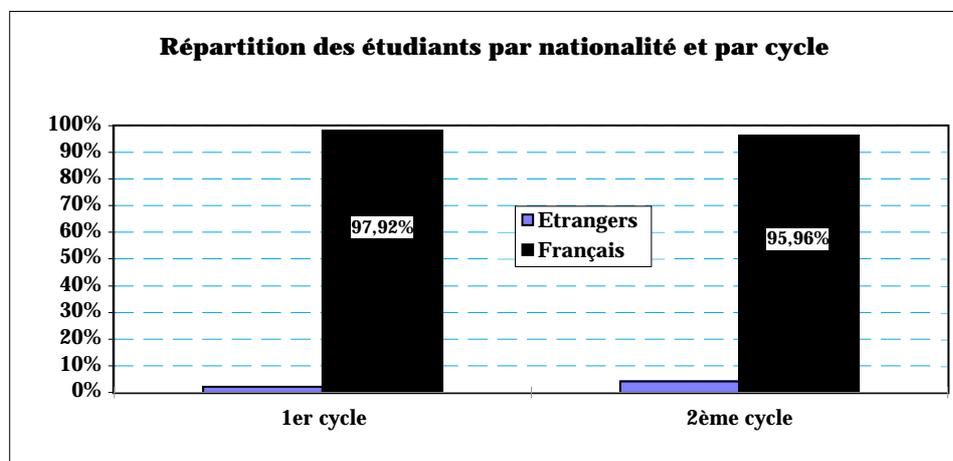
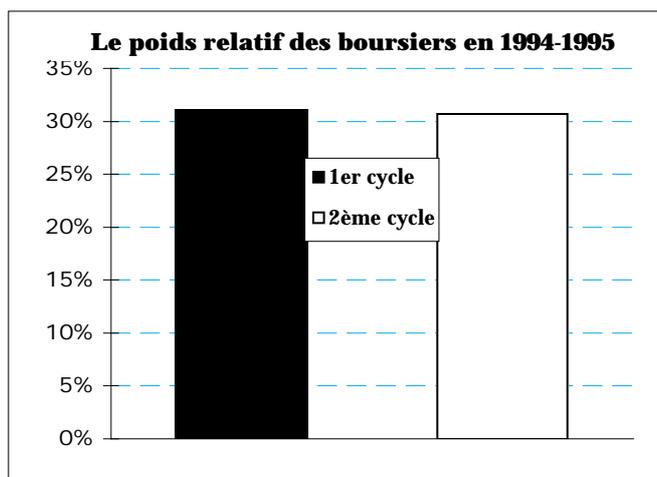
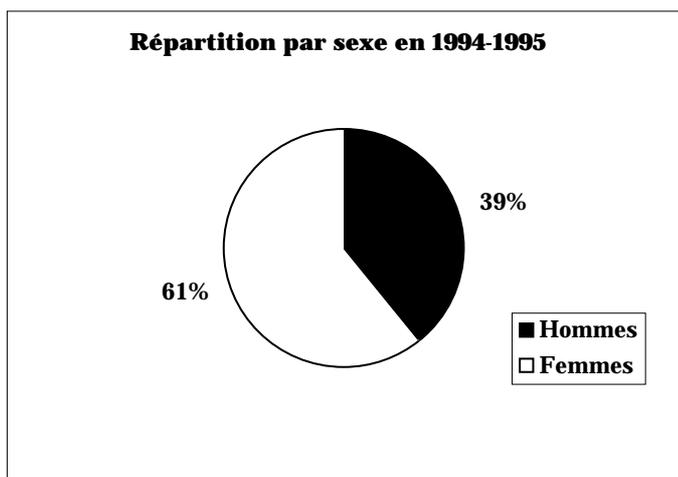
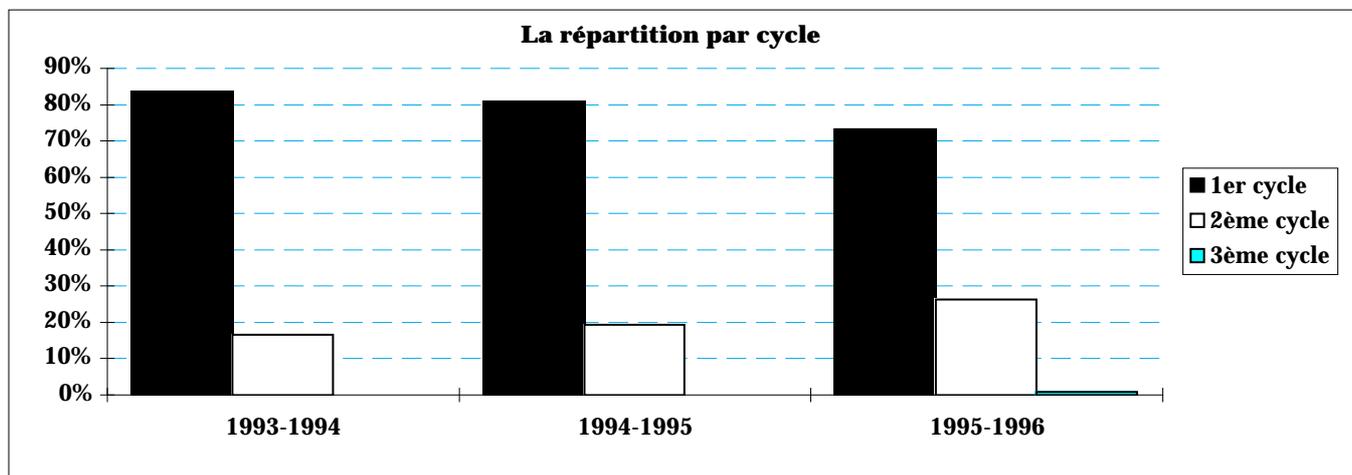
Source : INTERSTICE LENS

CNE 1996

Source : Université du Littoral (sauf indication contraire)

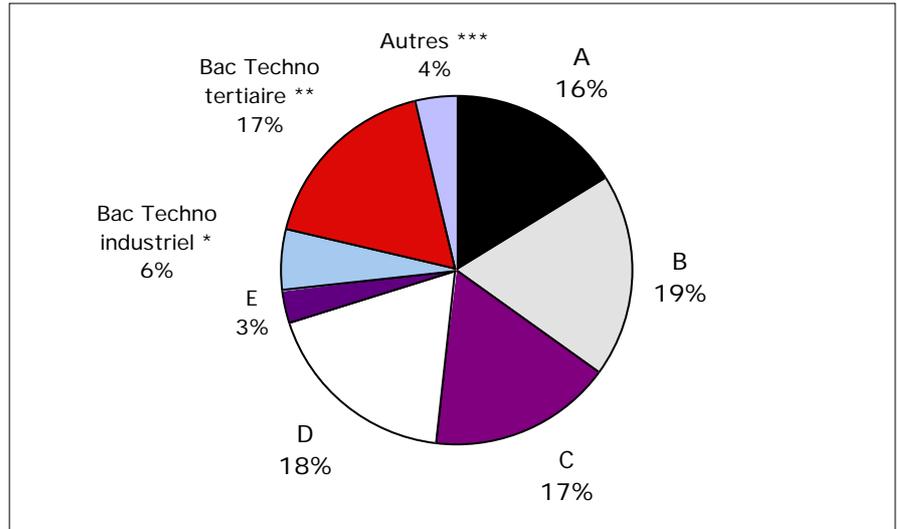
II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives hors IUT, IUP)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996
1er cycle	4 010	4 853	5 047
2ème cycle	794	1 163	1 807
3ème cycle	-	-	52
Total	4 804	6 016	6 906



Etudiants par série de Bac

A	16%
B	19%
C	17%
D	18%
E	3%
Bac Techno industriel *	6%
Bac Techno tertiaire **	17%
Autres ***	4%



Répartition des étudiants par secteur disciplinaire et par type de bac

	A	B	C	D	E	Techno. indust *	Techno. tertiaire **	Autres ***
Droit-Sc.éco-AES	7,4%	33,1%	3,2%	8,7%	0,1%	1,2%	40%	6,2%
Lettres-Langues Sc.humaines	49,0%	23,5%	4,4%	7,5%	0,1%	1,1%	10,3%	4,2%
Sciences	0,2%	0,5%	44,4%	40,3%	5,8%	6,3%	1,5%	1,0%
Sport	10%	10%	31,7%	40%	1,7%	1,7%	3,3%	1,7%
IUT secondaire	0,2%	2,3%	17,9%	22,1%	16%	37%	1,9%	2,7%
IUT Tertiaire	4,9%	30,2%	4,7%	8,9%	0,2%	0,7%	41%	9,4%
IUP			21%	23,5%	19,8%	35,4%		0,4%
ISCID	9%	35%	32,2%	12,7%			8%	3,1%

* Bac des séries F1 à F7, F9, F10

** Bac des séries G, F8, F11, F12, H

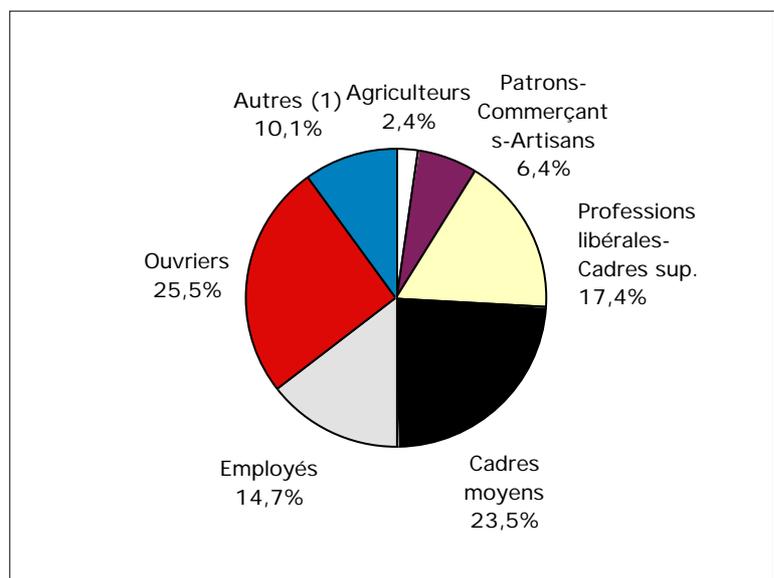
*** Bac Pro, bac étrangers et équivalences

en grisé les séries de Bac les plus représentées

L'origine sociale des étudiants

Agriculteurs	2,4%
Patrons-Commerçants-Artisans	6,4%
Professions libérales-Cadres sup.	17,4%
Cadres moyens	23,5%
Employés	14,7%
Ouvriers	25,5%
Autres (1)	10,1%

(1) retraités et inactifs



III - Les formations

III - 1 - Les inscrits dans les formations habilitées de premier cycle (hors IUT)

Diplôme	Intitulé	Mention	1994-1995		
			1ère année	2ème année	Reçus au DEUG
DEUG	SCIENCES	MIAS	192	145	90
		SCIENCES DE LA MATIÈRE	232	141	81
		SCIENCES DE LA VIE	257	145	92
DEUST		TML	58	49	47
		TVPA	9	21	18
DEUP	PRODUCTIQUE			99	71
	HALIO INDUSTRIES			18	18
DEUG	AES		623	305	213
	DROIT		395	98	71
	ECONOMIE		80	40	12
DEUG	LETTRES & LANGUES	LETTRES MODERNES	337	118	101
		LEA	165	113	80
		LLC ANGLAIS	231	151	81
		LLC ALLEMAND	31	15	10
DEUG	SC.HUMAINES ET SOCIALES	HISTOIRE	196	117	67
		GÉOGRAPHIE	55	31	27

III - 2 - Les diplômes habilités délivrés

	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Niveau Bac + 2	612	842	1079
Niveau Bac + 3	123	496	675
Niveau Bac + 4	37	112	189
Niveau Bac + 5			
Total	772	1 450	1 943

III - 3 - Les inscrits dans les formations habilitées de deuxième cycle en 1994-1995 (hors IUT)

U. formation	Intitulé des formations	Option	Licences		Maîtrises	
			Inscrits	Diplômes délivrés	Inscrits	Diplômes délivrés
SCIENCES	MATHÉMATIQUES	Ingénierie Mathématique	153	74	17	10
	SCIENCES PHYSIQUES		46	26		
	CHIMIE PHYSIQUE		61	51		
	CHIMIE				32	29
IUP	PRODUCTIQUE		61	57	38	34
	HALIO-INDUSTRIES		16	16		
	AES		258	171	115	64
	DROIT		24	24		
LETTRES LANGUES	LETTRES MODERNES		81	75	17	
	LEA		82	70	60	46
	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS	Anglais	95	68	13	6
	HISTOIRE		54	43		

III - 4 - Les DU de deuxième cycle

U. formation	Intitulé	Effectifs (inscrits pédagogiques)			
		Nombre de diplômés	1ère année	2ème année	3ème année
ISCID	ISCID	80	103	120	111
					TOTAL
	DUIPS	22	24		24

III - 5 - Les formations de troisième cycle

III - 5 - 1 - DEA

Intitulé	Effectifs	
	Total	Nombre de diplômés
HISTOIRE ET CIVILISATION	4	?
ANALYSE LITTÉRAIRE ET HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE	6	?
THÉORIE ET ANALYSE LINGUISTIQUES	?	?

III - 5 - 2 - DESS

Intitulé	Effectifs	
	Total	Nombre de diplômés
COMMUNICATION INTERNATIONALE	?	?

III - 6 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier en francs	Nombre de stagiaires en formation
1993			
Total	511 098	14 630 930	6 404
dont formations diplômantes : diplôme national	229 300	7 238 544	3 010
dont formations diplômantes : diplôme etabl	58 155	1 859 387	458
dont stages actualisation des connaissances	148 352	4 196 452	2 166
dont stages formation professionnelle	27 671	906 353	40
dont prestations de service	2 520	186 550	410
dont autres activités	45 100	243 644	320
1994			
Total	570 033	14 640 733	6 943
dont formations diplômantes : diplôme national	264 515	7 635 386	3 256
dont formations diplômantes : diplôme etablissement	65 431	1 712 888	355
dont stages actualisation des connaissances	151 062	4 209 225	2 383
dont stages formation professionnelle	26 607	686 180	31
dont prestations de service	2 418	71 320	164
dont autres activités	60 000	325 734	754

IV - Les effectifs des équipes de recherche en 1995-1996

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	All. MRE CIFRE...	ITA ATOS
CNRS					
Unité de recherche associée	6	23	-	7	1
DRED					
Équipe d'accueil	1	5	-	1	0,5
Jeune équipe	3	23	-	5	3,9
Université					
Equipe universitaire	15	119	1	7	3,6
Total	25	170	1	20	9

V - Le corps enseignant en 1995-1996 (hors IUT)

V - 1 - Les emplois		<i>dont vacants</i>
Professeurs	37	3
Maîtres de conf.	105	5
Assistants	0	
Second degré*	56	2
ENSAM	0	
Jouvence **	30	
Crédits PAST ***	27	
PR associés	2	2
Total	243,5	12

* Second degré : ADEN, PRAG, PRCE, lecteurs

** Jouvence : assistants normaliens, ATER, ALER, allocataires-moniteurs de l'enseignement supérieur

*** Les crédits PAST comptent pour 1/2 emploi

V - 2 - La structure du corps

Rang A	15,2%
Rang B	43,1%
Second degré	23%
Jouvence	12,3%

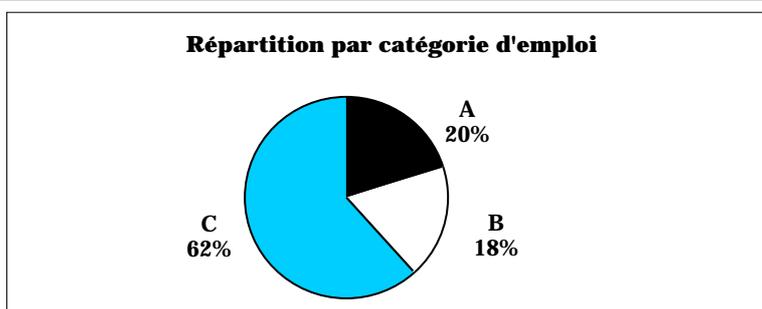
V - 3 - Le corps enseignant par unité de formation

	Professeurs	Maîtres de conf.	Second degré**	Jouvence	Autres	Total	Total Potentiel
Droit	3	3	0	1	6	13	2 400
Economie	1	9	5	1	1	17	3 936
Gestion	1	6	3	0	3		3 072
Lettres	2	6	5	0	0	13	3 456
Langues	5	11	18	5	1	40	10 480
Sc.humaines et sociales	4	12	5	1	2	24	2 472
Sciences	20	49	13	18	3	102	20 800
Technologie	1	8	2	5	2	18	3 360
Sports	0	1	5	0	0	6	2 112
TOTAL	37	105	56	30	16	244	52 088

VI - Les personnels administratifs et de service (1995-1996)

VI - 1 - Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	43	30	50	123
	Gagés	1	3		4
	Objecteurs				
Etablissement	Permanents	15	15	30	60
	Vacataires, saisonniers				
	C E S			69	69
	Apprentis				
Grands organismes (CNRS, INSERM, etc)					
Collectivités territoriales	Mis à disposition		5	32	37
Total		59	53	181	293



VI - 2 - Répartition par fonction (hors IUT)

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	5,8	12,3	25,3	43,4
Assistance à l'enseignement	6,1	8,4	6,9	21,4
Recherche (Administration et assistance)	6	4,6	3,9	14,5
Documentation	2	7,2	13	22,2
Vie institutionnelle, adm. générale, service intérieur, communication	10,7	7,8	16,9	35,4
Vie de l'étudiant	3,9		1	4,9
Gestion financière	3,2	4,2	16,3	23,7
Gestion du personnel	1,6	2	6,8	10,4
Moyens supports (logistique immobilière, nettoyage locaux, surveillance)	2,6	0,5	49,8	52,9
Informatique	7	3	2	12
Reprographie			2,1	2,1
Prestations de service				
Total	48,8	50	143,9	242,7

VI - 3 - Répartition par affectation (hors IUT)

	Services centraux	Unités de formations	IUP	ISCID	Formation continue	BU
Scolarité, orientation	7,3	24,2	1,9	3,4	6,6	
Assistance à l'enseignement		11,3	3,1	0,7	6,3	
Recherche (Administration et assistance)	7,3	7,2				
Documentation		0,5		1,3	0,4	20
Vie institutionnelle, adm. g ^{le} , serv. intérieur	6,5	13,1	0,7	6,3	8,9	
Vie de l'étudiant	4			0,9		
Gestion financière	12,5	6,1	0,8	2,2	1,1	1
Gestion du personnel	9,8	0,3		0,3		
Moyens supports *	9	38	1,4	4	0,5	
Informatique	5	4	2		1	
Reprographie		1,6	0,5			
Prestations de service						
Total	61,4	106,2	10,4	18,9	24,8	21

* logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance

VII - Locaux et constructions : investissements réalisés et programmés

Date mise en service	Sites	Type de réalisation	Surface (m ²) dans oeuvre	Coût total (MF *)	FINANCEMENT					
					Etat	Région	C.G ^{al} 62	FEDER	CUD	Autres

* (Travaux + équipement)

BOULOGNE

1992	Musée 1	Réhabilitation	818	6,5	17,7%					82,3%
1993	Musée 2	Réhabilitation	1 036	8	25%		37,5%			37,5%
1995	Musée 3	Réhabilitation	363	2,15			100%			
fin 1995	Maison de l'étudiant	Réhabilitation	626	8,4			23,8%			76,2%
fév.1996	Pôle Lettres	Construction neuve	2 664	27	33,3%	11,1%	55,6%			
mi-1996	Musée 4	Réhabilitation	190	1,6			100%			
1997	IUT-IUP	Construction neuve	1 994	23,68		21,1%	20%	33,8%		21,1%
1997	B.U. de Boulogne	Construction neuve	2 411	22,1	100%					
1998	Wimereux 1	Construction neuve	780	8			50%	50%		
1998	Maison impériale	Réhabilitation	717	15,4	21,8%		42,7%			35,5%

CALAIS

nov 1987	IUT	Construction neuve	6 560	45,7	72,4%	15,4%	7,8%			
1992	IUP	Construction neuve	650	4,1		87,8%	12,2%			
32751	UF Mi-Voix	Construction neuve	4 049	39	10,3%	21,8%	23,1%	44,8%		
fin 1994	Extension IUP	Construction neuve	800	3,1	100%					
1994	IUT GEA	Construction neuve	888	10,5	26,7%	38,1%	35,2%			
fin 1996	STAPS	Construction neuve	1 528	8		50%	50%			
1997	Extension UFR	Construction neuve	3 339	36,9		5,7%	37,9%	56,9%		
1997	Maison de la Recherche	Construction neuve	1 190	12,25	40,8%	10,2%		49%		
1997	BU de Calais	Construction neuve	2 411	24,3	100%					

DUNKERQUE

fin 1990	Citadelle	Construction neuve	11 500	78,8	41,6%	10,5%		21,6%	15,4%	10,9%
1992	Lamartine (Ext.1)	Construction neuve	840	12,55	50%	50%				
1993	Lamartine (Ext.2)	Construction neuve	839	9,3					100%	
oct 1994	MRSH	Réhabilitation	1 260	10,7	6%			33,2%	61,2%	
fin 1994	Citadelle (Ext.1)	Construction neuve	1 277	15,3	17%	13,1%			69,9%	
mi-1996	Présidence	Réhabilitation	1 799	12,2					100%	
mi-1996	MREID	Construction neuve	2 584	29,1	9%			50,9%	40,5%	
1997	Citadelle (Ext.2)	Construction neuve	1 877	15	33,3%			46,7%	20%	
1997	BU Dunkerque	Construction neuve	2 411	23	100%					

SAINT-OMER

oct 1994	IUT Saint-omer	Construction neuve	2 522	28			50%			50%
fin 1995	IUT Logement	Construction neuve	90	0,73			100%			

L'université du Littoral

RAPPORT D'ÉVALUATION

1 - Historique

Dès 1986, la pression croissante des effectifs dans les universités lilloises avait amené les responsables de ces établissements à envisager le renforcement du dispositif universitaire dans la Région Nord - Pas-de-Calais. La limitation de cet accroissement à un niveau raisonnable, permettant de maintenir un enseignement et une recherche de qualité, imposait que l'on favorisât l'émergence d'ensembles universitaires destinés à devenir universités à part entière ou que l'on renforçât l'existant, en dehors du pôle lillois. Trois zones étaient concernées : l'Est du département du Nord autour de l'université du Hainaut-Cambrésis, l'Artois et le Littoral qui devaient, à terme, accueillir une université de plein exercice. Ces propositions, élaborées conjointement par les quatre présidents des universités de l'académie, avaient été soumises au recteur, en 1988, dans le cadre de la préparation du schéma régional des formations post-baccalauréat. La mission conduite par MM. Bordet, Zalta et Garden, en 1990, à la demande du ministre, concluait aussi à la nécessité de créer deux universités nouvelles dans le Nord - Pas-de-Calais.

L'université du Littoral est issue du regroupement, en une entité autonome, de formations préalablement rattachées aux trois universités lilloises. Les implantations calaisiennes de l'université Lille I étaient les plus anciennes : il existait une formation scientifique depuis 1963, dispositif enrichi en 1976 par l'ouverture d'un DEUG B. Par ailleurs, en 1971, un département de l'IUT de Béthune, institut rattaché à l'université Lille I avant la création de l'université d'Artois, avait été délocalisé à Calais. L'année suivante, en 1972, l'IUT de Lille ouvrait un département sur le site dunkerquois, mais c'est treize ans plus tard, en 1985, que l'université créait une antenne du DEUG A à Dunkerque. L'université Lille III s'est engagée plus tard dans une politique de délocalisation, implantant en 1987 sur les sites de Dunkerque et de Boulogne-sur-Mer un DEUG LEA. La participation de Lille II fut plus récente encore et limitée au site de Boulogne-sur-Mer, où a été créé en 1989 un DEUG de droit.

À la rentrée 1991, un mois avant la parution du décret 91-1161 du 7 novembre 1991 portant création de l'université du Littoral, les trois sites de la future université présentent la carte des formations suivantes :

- à Dunkerque, les DEUG LEA, AES, Lettres modernes, le DEUG A, un deuxième cycle de formation au marketing dépendant de l'IAE de Lille I et l'ISCID, formation au commerce international créée à l'initiative de la Chambre de commerce de Dunkerque, avec le concours de Nancy II ;
- à Boulogne, les DEUG de LEA, Anglais et Droit, les DEUST "Technicien de la mer et du littoral et "Valorisation des produits agricoles" ;
- à Calais , les DEUG A et B.

Les départements d'IUT ont été regroupés depuis 1988 en un IUT de plein exercice, l'IUT du Littoral, rattaché à l'Université Lille I, qui comprenait quatre départements répartis à égalité entre les sites de Dunkerque et de Calais : Techniques de commercialisation et Génie thermique à Dunkerque, Génie électrique et informatique industrielle, Informatique à Calais. Un cinquième département sera ultérieurement créé à Saint-Omer, sous la pression des collectivités locales.

Créée en novembre 1991, l'université du Littoral se met en place à la rentrée 1992.

2 - Les implantations et les constructions

2-1 Les implantations

L'université du Littoral, qui a fait le choix de la multipolarité, est implantée sur une vingtaine de sites à Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer, communes situées dans le département du Pas-de-Calais et à Dunkerque, ville appartenant au département du Nord, qui accueille le siège de l'université. Il s'agit à la fois de locaux définitifs et de locaux temporaires mis à disposition ou loués. En 1994-1995, l'université du Littoral disposait d'une surface de 49 105 m² répartie comme suit :

- 35 371 m² de locaux définitifs dont 2 257 à Boulogne, 12 065 à Calais, 18 528 à Dunkerque et 2 521 à Saint-Omer ;

- 13 734 m² de locaux temporaires dont 4 889 m² à Boulogne, 3 447 à Calais et 5 398 à Dunkerque.

Boulogne et Dunkerque, les sites les plus éloignés l'un de l'autre, distants de quatre-vingt kilomètres, sont reliés par une autoroute dont la construction a été postérieure à la création de l'université. Par ailleurs, il existe une ligne d'autobus entre Boulogne, Calais et Dunkerque, le "BCD", qui permet de se rendre de Boulogne à Dunkerque en une heure et demie.

2-2 Les constructions (voir chiffres-clés)

3 - Les structures et l'organisation interne

3-1 Les organes officiels

Conformément à l'article 3 du décret 91-1161 du 7 novembre 1991, l'université du Littoral est dotée :

- d'un conseil d'orientation composé de personnalités nommées par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de dix représentants des collectivités locales, de sept personnalités extérieures représentant les activités économiques et scientifiques, et de sept représentants des personnels et usagers ;

- d'un conseil d'université de quarante membres, dont vingt-neuf représentants élus des personnels et usagers, quatre représentants des collectivités territoriales, six représentants des activités économiques ;

- d'un administrateur provisoire nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Le conseil d'orientation est présidé par une personnalité extérieure à l'université nommée par le ministre, en l'occurrence le président directeur général de l'ANVAR. Il se réunit une à deux fois par an ; il est tenu au courant des évolutions de l'université, est saisi des dossiers stratégiques présentés par l'administrateur provisoire, mais n'intervient pas dans la gestion courante de l'établissement. Ses membres participent aux réunions et leur intérêt ne s'est pas démenti au fil du temps. Cependant, certains élus locaux regrettent que les représentants des personnels et usagers, membres du conseil, participent peu aux débats et que le conseil se résume à des échanges avec l'administrateur provisoire.

Le conseil d'université fonctionne également de façon satisfaisante, bien que, comme dans la plupart des universités, les personnalités extérieures soient peu présentes. Le conseil d'université se réunit fréquemment, mais selon une périodicité irrégulière et dans des configurations variables. Les questions traitées ne diffèrent pas, quelle que soit la forme sous laquelle se réunit le conseil. Le conseil traite du fonctionnement interne de l'université : moyens, contrats, habilitations, etc. Il a été convoqué huit fois en 1993, cinq fois en 1994 et quatre fois en 1995. La première élection du conseil d'université s'est tenue en 1992, mais les responsables de l'établissement ont jugé nécessaire, pour que les représentations tiennent compte de la montée en puissance très rapide de l'université intervenue entre temps, de procéder, en avril 1995, à de nouvelles élections, selon une procédure respectant le "décret électoral" des universités et en choisissant une formule de vote par collèges définis pour l'université tout entière.

La croissance de l'université a conduit l'administrateur provisoire à mettre en place, progressivement, d'autres organes, mais leur composition et leurs rôles ne peuvent se comprendre sans faire référence au caractère multipolaire de l'université et aux choix d'organisation qui ont été faits en conséquence.

3-2 L'administration de proximité

L'université est présente sur quatre sites. Si l'on excepte Saint-Omer, les formations implantées dans chacune des villes relèvent de disciplines différentes, même si des dominantes apparaissent, comme à Calais, exclusivement tourné vers les sciences. Deux logiques d'organisation alternatives se présentaient donc : une organisation disciplinaire classique et une organisation territoriale, chaque site étant chargé de la coordination locale des différentes formations. C'est cette dernière solution qui a été retenue. En effet, la notion d'unité de formation et de recherche n'existe pas à l'université du Littoral qui lui a substitué une organisation séparant, d'une part la gestion de proximité transversale et interdisciplinaire des activités d'animation, de coordination et de projet, et d'autre part, la gestion des activités d'enseignement de celle des activités de recherche.

La gestion des activités d'enseignement

L'unité opérationnelle de l'activité d'enseignement est le centre de gestion universitaire (CGU). Il en existe trois, répartis entre Boulogne, Calais et Dunkerque. Le Centre de gestion universitaire est l'interface administratif entre les usagers, les personnels, les activités du site et les services généraux du siège. Il a pour rôle l'organisation administrative des enseignements présents sur le site et la gestion des locaux, y compris de ceux qui sont affectés à la recherche.

Chaque centre est administré par un directeur, nommé par l'administrateur provisoire ; le directeur est assisté d'un comité de gestion. Ce comité, qui se réunit tous les deux mois environ, est composé des responsables de filières, du responsable administratif du CGU et du responsable de l'antenne de la bibliothèque universitaire. Les IATOS et les étudiants ne sont pas représentés, mais leurs attentes et leurs propositions sont prises en compte. Les différentes formations sont présentes au sein du comité de gestion, instance qui ne procède pas d'une élection mais d'une cooptation spontanée. L'interdisciplinarité, très revendiquée, qui fait l'originalité de l'organisation dont s'est dotée cette jeune université, est inégale selon les sites. Ainsi, à Boulogne-sur-Mer, la réalité du fonctionnement s'inscrit dans un cadre disciplinaire, celui du département, notion non officielle. C'est ainsi que le directeur du département est élu, alors que le responsable du Centre de gestion est nommé.

Chaque CGU dispose d'un budget affecté par l'université couvrant les dépenses générales de fonctionnement, les dépenses pédagogiques des formations et les heures complémentaires. Échappent au budget du CGU, les dépenses liées aux activités de l'IUT et les dépenses de gros équipements qui relèvent du budget de l'établissement. Le directeur du CGU est ordonnateur délégué du budget, et signe les états de service des enseignants rattachés au CGU. Il gère donc les locaux, les personnels et les activités du centre.

La gestion des activités de recherche

Structure localisée et spécialisée, le Centre de gestion scientifique (CGS) assure la gestion coordonnée des laboratoires membres du centre : à ce titre, il assume la gestion des équipements et des crédits communs. Il est l'interface de gestion entre les laboratoires et les services centraux. Chaque centre est doté d'un comité de gestion qui regroupe les différents responsables des laboratoires et le directeur du Centre de gestion universitaire. Le directeur du Centre de gestion scientifique, choisi parmi les directeurs de laboratoire, est nommé par la direction de l'université. Il est assisté d'un responsable administratif. Le directeur du CGS gère le budget courant de l'ensemble et des équipes qui le composent. En outre, le CGS a en charge la gestion des formations de troisième cycle.

L'université compte cinq centres de gestion scientifiques : trois en "sciences exactes" à Boulogne, Calais et Dunkerque, deux en "sciences humaines" à Boulogne et Dunkerque.

3-3 L'administration centrale

Elle comprend les services centraux, les services communs et les cellules.

Les services centraux sont au nombre de quatre : scolarité-vie étudiante, logistique et service financier, gestion des personnels, agence comptable. Ils mettent en oeuvre la politique générale de l'université, en collaboration étroite avec les centres de gestion universitaire. Les services centraux sont classiques, la distinction entre l'agence comptable et les services financiers n'ayant qu'un caractère circonstanciel.

Les services communs sont au nombre de quatre : sport, bibliothèque, formation continue, activité culturelle. Chaque service, animé par un directeur, propose et met en oeuvre, dans le respect de la politique d'établissement, une stratégie dans un domaine particulier : il dispose, à cet effet, d'un budget propre.

Les cellules sont des structures légères qui contribuent à l'émergence et à la mise en oeuvre d'une politique spécifique de l'université. Elles couvrent les activités suivantes : relations internationales, recherche - relations avec les entreprises, communication, accueil - information - orientation des étudiants. Les cellules "communication" et "relations internationales" sont animées par un chargé de mission directement rattaché à la présidence. Il existe par ailleurs un chargé de mission à la culture et un chargé de mission aux constructions.

3-4 Les structures de proposition et d'élaboration de projets

Jeune et en croissance forte, l'université du Littoral considère comme une nécessité de favoriser les actions de coordination inter-sites, inter-activités et interdisciplinaires pour associer l'ensemble de la communauté universitaire au fonctionnement de l'institution, à son amélioration et à la genèse de nouveaux projets.

Elle dispose pour cela de deux structures : les *conférences* et les *commissions*.

Les *conférences* ont pour mission de permettre, de façon souple, voire informelle, des synergies géographiques et disciplinaires, génératrices de progrès ou de projets. Leur composition est ouverte et variable. Elles sont présidées par un animateur et se réunissent en tant que de besoin. Elles n'ont pas un rôle décisionnel. Actuellement, fonctionnent les conférences suivantes : la conférence administrative d'université, qui assure la coordination entre l'administration centrale et les centres de gestion universitaire et quinze conférences disciplinaires (coordination des enseignants d'une discipline ou d'un ensemble de disciplines, tant du point de vue des formations que de la recherche).

Les *commissions* ont des compétences plus administratives. Il existe à la fois des commissions réglementaires qui couvrent un champ défini (validation des études, discipline, spécialistes, hygiène et sécurité - cette dernière est en cours de constitution) et des commissions qui sont des lieux de réflexion et de proposition, de préparation à la décision (acquis professionnels, études et vie universitaire, recherche, personnels).

La composition de chaque commission ou conférence a été arrêtée par le Conseil d'université. Les comités de gestion, les conférences et les commissions sont prévus pour fonctionner en formation restreinte et élargie. En effet, sauf dans les cas où ces structures sont strictement définies par les textes réglementaires, par exemple la commission de spécialistes, la composition doit en être souple et adaptable aux besoins.

4 - Les enseignements

4-1 Les orientations générales

La stratégie mise en oeuvre par l'université a consisté à couvrir les besoins de proximité au niveau du premier cycle, en dédoublant les formations sur plusieurs sites, lorsque les effectifs étaient suffisamment importants : il s'agissait d'offrir sur chaque site un panel de formations suffisamment diversifiées pour éviter les effets pervers d'une orientation des étudiants en fonction d'une offre locale trop étroite. Plusieurs DEUG sont ainsi préparés dans deux des trois villes : par exemple les DEUG de LEA et de Lettres modernes à Dunkerque et à Boulogne, ou le DEUG A à Calais et à Dunkerque.

Au niveau du deuxième et du troisième cycles, la stratégie conduite repose sur un choix différent : proposer des formations spécifiques fondées sur la recherche et axées sur l'insertion professionnelle. Le choix de cette orientation n'empêche pas d'offrir des "formations classiques" sur plusieurs sites.

Au total, le nombre des formations et les effectifs étudiants sont à peu près équilibrés selon les sites, avec un léger avantage pour Dunkerque.

4-2 Les diplômes préparés à l'université du Littoral

- diplômes de premier et de deuxième cycles (cf. tableau ci-après) ;
- diplômes de l'IUT (cf. tableau ci-après) ;
- préparations aux concours de recrutement pour les carrières de l'enseignement

CAPES : Lettres modernes - Anglais - Histoire Géographie - Mathématiques - Physique

CAPET : Economie et gestion ;

- autres formations :

Préparation au DAEU

Préparation à la capacité de droit

Institut supérieur de commerce international de Dunkerque (ISCID).

Les diplômes de 1er et 2nd cycles

DISCIPLINE	SITE	DIPLÔMES	
LETTRES	Boulogne/Dunkerque Dunkerque	DEUG lettres et langues mention lettres modernes DEUG lettres et langue mention médiation culturelle et communication	
	Boulogne/Dunkerque Dunkerque	Licence de lettres modernes Maîtrise de lettres modernes	
	Boulogne/Dunkerque Boulogne	DEUG lettres et langues mention langues étrangères appliquées : allemand, anglais, espagnol DEUG lettres et langues mention littératures et civilisations étrangères : allemand, anglais, espagnol	
LANGUES	Boulogne Boulogne Boulogne	Licence de langues étrangères appliquées Licence d'anglais Licence d'allemand	
	Dunkerque Boulogne Boulogne	Maîtrise de langues étrangères appliquées mention affaires et commerce mention traduction spécialisée Maîtrise d'anglais	
	Boulogne Dunkerque	DEUG sciences humaines mention histoire DEUG sciences humaines mention géographie	
	Boulogne Dunkerque Boulogne	Licence sciences humaines mention histoire Licence de géographie mention histoire Maîtrise sciences humaines mention histoire	
DROIT, ÉCONOMIE, GESTION	Boulogne Dunkerque Boulogne	DEUG de droit DEUG d'AES DEUG d'économie et gestion	
	Boulogne Dunkerque Boulogne	Licence de droit Licence d'AES Licence de sciences économiques mention analyse et politique économiques	
	Boulogne Dunkerque Dunkerque	Maîtrise de droit Maîtrise d'AES MST management portuaire	
	SCIENCES	Calais Calais/Dunkerque Calais/Dunkerque Calais Calais Calais/Boulogne Calais/Boulogne	DEUG sciences mention sciences de la vie DEUG sciences mention sciences de la matière DEUG sciences mention mathématiques, informatique, application aux sciences DEUG sciences mention sciences de la terre et de l'univers DEUG technologie industrielle DEUST technicien de la mer et du littoral DEUST technicien en valorisation des produits agricoles
		Calais Calais Dunkerque Calais Dunkerque	Licence de mathématiques Licences de sciences physiques Licence de chimie physique Licence de biologie, mention biologie générale et sciences de la terre Licence de physique
		Calais Dunkerque	Maîtrise de mathématiques Maîtrise de chimie physique
STAPS		Calais	DEUG STAPS
IUP GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS	Calais Boulogne Dunkerque	Département productique Département halio-industries et procédés alimentaires Département maintenance industrielle	

Les diplômes de l'IUT du Littoral

IMPLANTATION	DUT	DIPLÔME D'UNIVERSITÉ POST-DUT
Boulogne	Biologie appliquée	
Calais	Gestion des entreprises et des administrations Informatique Génie électrique et informatique industrielle	
Dunkerque	Techniques de commercialisation Génie thermique et électrique	
Saint-Omer	Maintenance industrielle	

Les diplômes de troisième cycle

DISCIPLINES	DEA	DESS
LETTRES	Analyses littéraires et histoire de la langue française Théorie et analyse linguistique	Communication internationale (enseigné à Lille I)
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	Histoire et civilisations	

4-3 Les enseignements de lettres, sciences humaines, droit, économie et gestion

Un pari difficile : la multipolarité d'une université de "pays"

Pour des raisons d'équilibre, tant au point de vue de l'aménagement du territoire que pour répondre aux ambitions politiques, fut décidée une université multipolaire, héritière des premières antennes ouvertes par les universités lilloises. Les sciences humaines et sociales se sont ainsi trouvées implantées dans les deux villes les plus éloignées, Boulogne et Dunkerque, éloignées par la distance, par l'absence de communications faciles, et plus encore par une superbe ignorance réciproque. Situées dans deux départements différents, ayant eu des évolutions économiques, sociales et culturelles divergentes, Boulogne et Dunkerque appartenait à deux mondes, on pourrait presque écrire à deux civilisations différentes. Tout oppose même leurs activités liées à la mer, Boulogne restant liée à la pêche et à l'exploitation des produits de la mer, Dunkerque ayant orienté son activité vers la grande industrie, à partir de son port en eau profonde.

Dans ces conditions, construire deux pôles de proximité était difficile. En réalité, l'université doit lutter contre l'effet néfaste de la proximité, qui "oriente" les jeunes sans véritable motivation vers les disciplines offertes sur place. Mais si ce dispositif, coûteux, qui consiste à offrir des cursus dédoublés, sous la responsabilité d'un pôle dominant et organisateur, est possible en premier cycle, il ne serait pas sain qu'il soit étendu au second cycle. Les déplacements permanents qu'il impose aux enseignants sont par ailleurs préjudiciables au développement de la recherche dans ces disciplines.

Bien que l'université du Littoral apparaisse aujourd'hui comme un établissement homogène, un problème risque, à terme, d'envenimer les relations. Les responsables tiennent à l'appellation "Littoral", et à Boulogne on ne saurait admettre une dérive vers une université de Dunkerque. Si, on va vers une duplication du DEUG de droit (actuellement les bacheliers de la série économique de Dunkerque vont en AES ou à Lille, mais pas du tout à Boulogne), il faut absolument que Boulogne reste l'organisateur de ce premier cycle bipolaire.

Autrement dit, l'université ne trouvera sa véritable identité universitaire que si elle impose le concept de Littoral, qu'elle n'a certes pas inventé, mais qu'elle essaie de faire entrer dans la conscience collective. Il ne s'agit de rien de moins, en notre fin de millénaire, que de créer un nouveau "pays", de dépasser des cloisonnements administratifs, de transcender des clivages historiques. Le concept purement géographique, à la rigueur écologique et environnemental, doit aussi devenir humain, social, culturel, politique. Ce sont les universitaires, appuyés sans réserve par les responsables politiques et économiques de la zone littorale, qui sont les plus avancés dans cette réflexion, et des plus fervents partisans de cette évolution.

Un risque de désillusion : la formation des enseignants

Dans le début des années 1990, quand fut créée l'université, la situation scolaire de la région Nord - Pas-de-Calais générait un besoin d'enseignants important et c'est ainsi qu'à l'ouverture des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres), de très nombreuses allocations furent ouvertes dans cette académie. L'histoire antérieure des Écoles normales a légué deux antennes de l'IUFM de Lille au territoire de l'université du Littoral. Aussi, était-il logique de présenter les concours de recrutement d'enseignants comme un débouché professionnel important pour les étudiants de la nouvelle université.

Les statistiques fournies par l'IUFM de Lille montrent la faiblesse des taux de réussite des étudiants de l'université du Littoral aux concours. En 1995, seuls 8 étudiants ont été reçus aux CAPES préparés à l'université. Autrement dit, il est fallacieux de dire que l'enseignement est le débouché essentiel des étudiants de ces cursus, discours trop fréquemment tenu. Par ailleurs, l'université place, en seconde ligne des carrières possibles, les concours administratifs qui offrent

encore un peu plus de place que les concours d'enseignants, mais où les littéraires subissent la concurrence directe des juristes et des étudiants d'AES.

Résultats et politique pédagogique

La statistique des résultats aux examens montrait, en 1994, une nette différence entre les secteurs lettres - sciences humaines d'une part, droit - économie d'autre part.

En droit et sciences économiques, le taux d'abandon est très fort en première année. Les taux de réussite en 1ère année de DEUG sont actuellement très faibles : un reçu pour six ou sept inscrits. Et le filtre de la première année est encore insuffisant puisqu'en deuxième année, le taux de réussite s'établit autour de 50 % : cela signifierait que moins d'un étudiant sur dix inscrit en DEUG de droit obtiendrait son diplôme. En revanche, les résultats sont meilleurs en lettres, langues, histoire, géographie et AES : un reçu pour deux ou trois inscrits en première année, deux ou trois reçus pour quatre inscrits en deuxième année. On retrouve ici les stratégies habituelles et opposées des deux secteurs, l'un pratiquant une sélection très sévère en début de cycle supérieur, et l'autre repoussant l'ultime sélection à Bac + 4, où interviennent les concours de recrutement.

	1ère année DEUG	2ème année DEUG	Licence
Sciences économiques	18,1 %	-	-
Droit	16,9 %	46,7 %	88,9 %
AES	33,9 %	50 %	57,6 %
LCE	54,2 %	52,3 %	62,8 %
LEA	34,7 %	73 %	72,1 %
Lettres modernes	36,6 %	76 %	85,7 %
Histoire	32,3 %	49,4 %	84,5 %
Géographie	59,1 %	-	-

Le pôle Sciences humaines et sociales du Littoral s'efforce pourtant de réduire les handicaps d'une situation défavorable. Dans les disciplines de langues vivantes, de lettres modernes, en histoire, en AES, des efforts de pluridisciplinarité, d'enseignement de rattrapage pour les étudiants en difficulté, d'adaptation pédagogique pour des bacheliers technologiques, sont notables. Par ailleurs, les enseignants de lettres modernes de Dunkerque ont mené une réflexion approfondie sur les enjeux et les modes de formation de l'étudiant, en particulier au niveau des techniques d'expression.

Il faut souligner aussi la volonté de s'ouvrir aux échanges internationaux, non seulement par des accords avec les universités anglaises, mais aussi par la place faite à l'enseignement des langues vivantes. Enfin, il convient de noter les efforts réalisés en matière de formation continue dans les secteurs de l'économie et de la gestion.

4-4 Les enseignements de sciences

Depuis la création de l'université, le secteur scientifique représente environ 30 % des effectifs de l'université du Littoral.

La majorité des effectifs en sciences se trouve à Calais qui accueille, en 1995-1996, 1 897 des 2 575 étudiants scientifiques de l'université. Les effectifs de Dunkerque sont de 614, et ceux de Boulogne de 64. L'existence d'une antenne scientifique très ancienne sur le site calaisien explique le poids de Calais dans la répartition des enseignements scientifiques.

Une politique d'université

L'ensemble scientifique de l'université du Littoral se caractérise par sa cohésion et l'implication d'enseignants-chercheurs, attachés à définir, à l'échelle de l'université, une politique globale de développement des enseignements et de la recherche, pendant indispensable de la multipolarité. La vision stratégique d'ensemble est valorisée et très poussée, aussi bien pour la recherche que pour l'enseignement. Les activités scientifiques sont déclinées en deux grands axes : environnement industriel et environnement naturel. Le premier est plutôt centré sur Dunkerque et Calais, le second est présent à Boulogne et à Calais.

La non-spécialisation des sites est tempérée par des décisions de politique générale : c'est ainsi que le DEUG Sciences, mention sciences de la matière, est implanté à Dunkerque et à Calais alors que les DEUG mention sciences de la vie et mention sciences de la terre n'existent qu'à Calais. L'organisation des deuxièmes cycles tient compte de ces principes : la biologie est à Calais et à Boulogne, les mathématiques à Calais, la physique à Calais et à Dunkerque.

Malgré la complexité du dispositif et la surcharge de travail qui en découle, les enseignants, dans leur grande majorité, expriment une réelle satisfaction. Ce sentiment est partagé aussi par les "anciens" de l'antenne de Calais, qui vont maintenant dispenser leur enseignements à Boulogne ou à Dunkerque.

Pour le moment, l'enthousiasme de la période de création, le volontarisme de l'université, la clarté de la vision stratégique contribuent à rendre acceptable, voire indispensable, un système qui repose, par ailleurs, à la fois sur une totale adhésion des enseignants et sur un certain pouvoir charismatique de l'administrateur provisoire. Cependant, il ne fait pas de doute que, à terme, cette organisation devra être repensée et simplifiée.

Si l'organisation des structures et celle de la recherche ont mobilisé les énergies, l'élaboration d'une politique pédagogique n'a pas constitué une priorité : on ne relève, dans ce domaine, aucune innovation remarquable.

Les enseignements technologiques et l'IUT

La coupure, observée ailleurs, entre sciences et sciences appliquées, n'existe pas dans cet établissement, mais le secteur professionnel et technologique y est encore peu développé : les IUP, qui sont récents, ont actuellement 324 inscrits. Il n'existe pas de seconds cycles technologiques. Le DEUG Technologie industrielle a ouvert à la rentrée 1995-1996. Les départements secondaires de l'IUT accueillent 525 inscrits, essentiellement à Calais ; les autres implantations, Boulogne et Dunkerque, sont en croissance. Il convient aussi de mentionner l'existence de deux DEUST (Technicien de la mer et du littoral et Technicien en valorisation des produits agricoles) qui inscrivent, selon les années, entre 60 et 80 étudiants dont l'insertion professionnelle est bonne. C'est l'un des rares endroits en France où subsiste, et de façon heureuse, ce type de formation.

L'IUT a joué un rôle actif dans la mise en place des IUP et du DEUG Technologie industrielle, formation qui a quelques difficultés à trouver sa place par rapport aux premières années de DUT. L'IUT connaît des problèmes de recrutement : localement, la sélection des étudiants est devenue inexistante faute d'un nombre de candidats suffisant. L'une des conséquences en est que le taux de réussite en première année de génie thermique est très faible, de l'ordre de 50 %.

Les résultats aux examens

Le taux d'abandon en DEUG Sciences est de l'ordre de 26 % en première année et de 3 % en deuxième année. Les taux de réussite, calculés à partir des inscrits, sont de 55 % en première année et de 69 % en deuxième année, ce qui est assez exceptionnel.

Les taux de réussite en licence sont les suivants : 54 % en mathématiques et 95 % en physique.

4-5 La formation continue

La formation continue à l'université du Littoral est gérée par le CUEEP-Littoral (centre université-économie d'éducation permanente), composante de l'université, issue du transfert dans l'établissement des actions de formation continue de la zone littorale, précédemment administrées par le CUEEP de Lille I. Le CUEEP-Littoral intègre la formation continue de l'IUT et de l'IUP. Son budget, qui représente 14 MF, en 1996, est alimenté à 71 % par des financements publics. Le CUEEP emploie 26 personnes dont 9 sur emplois d'Etat. Il dispense 28 000 heures d'enseignement dont 18 000 dans le cadre de formations diplômantes, accueillant 3500 stagiaires. En 1995, l'université a délivré 220 diplômes d'accès aux études supérieures (DAEU).

5 - La recherche

L'émergence de la recherche, qui constitue la première priorité pour l'université, est l'objet d'une politique très volontariste de la part de l'établissement, mais elle se heurte à un certain nombre de freins structurels (cf rapport général, ch. VI), et désormais, à la concurrence des universités anciennes.

5-1 Le potentiel de recherche de l'université

Cette université a été créée à partir d'antennes universitaires dépendant d'universités-mères lilloises, notamment Lille I pour le secteur sciences, dont l'ancien président est l'actuel administrateur provisoire de l'Université du Littoral. Son projet s'est appuyé sur le Conseil d'orientation.

Les objectifs

La politique de recherche a fortement influencé les objectifs de cette nouvelle université. L'idée première est qu'il n'est pas possible de construire des filières d'enseignement sans appui sur des structures de recherche de qualité. La seconde idée-force était l'affichage de domaines de recherche autour de deux axes : "hommes, sociétés, espaces littoraux" et "environnement". Cette université a essayé de développer ces axes originaux à partir de l'interface de disciplines classiques existant en particulier à Lille I, mais aussi à Rouen, Paris, etc., et d'une approche volontairement (et nécessairement) pluridisciplinaire.

Compte tenu de la multipolarité, la recherche a été organisée autour de cinq "maisons de la recherche". Chaque "maison de la recherche" devrait regrouper une centaine de personnes et être un véritable "lieu de vie" avec bibliothèque, séminaires, etc.

Dès l'ouverture de l'université du Littoral, l'émergence de la recherche en sciences humaines et sociales, même si elle est en retard face aux sciences, est affichée comme l'un des objectifs. Cette volonté de promouvoir la recherche se fait à travers les structures, et par les installations matérielles. A Boulogne, une maison de la recherche est en rénovation. A Dunkerque, la recherche a déjà un local équipé et doté d'un centre de documentation pour les disciplines regroupées dans la maison de la recherche, à proximité des locaux pédagogiques et administratifs.

Le développement de la recherche passe par trois exigences :

- la reconnaissance de diplômes de niveau 3ème cycle, aussi bien des DESS professionnalisés - dans les domaines de l'urbanisme, de la politique de la ville, de l'identité portuaire - que des DEA ;
- la définition de programmes par des équipes de recherche rassemblées autour de thématiques précises. C'est bien autour des activités de la zone littorale que peuvent se préciser ces

programmes : la mer, les ports, les villes portuaires, la société maritime, l'écologie, les transports, l'industrie portuaire ;

- l'ouverture et la coopération internationales. La reconnaissance de la recherche passe par la constitution de réseaux scientifiques, soit à partir des équipes locales, soit intégrant les équipes du Littoral.

En sciences "dures", il existe trois maisons de la recherche implantées sur trois sites :

À Dunkerque, une soixantaine de personnes travaillent autour de plusieurs thématiques portant sur les environnements industriels : physico-chimie, catalyse, chimie, matériaux. Des recrutements de bon niveau ont permis l'émergence de petites équipes. Ainsi, il y a un groupe actif d'une dizaine de personnes en physico-chimie atmosphérique. Ce centre, en cours d'installation dans un nouveau bâtiment, a bénéficié de soutiens régionaux et des collectivités territoriales ainsi que d'une aide "Renaval" (fonds pour la réhabilitation des constructions navales"). Des perspectives d'élargissement des thèmes sont envisagées avec le concours de l'Institut Pasteur de Lille et de la Faculté de pharmacie dans le domaine de la toxicologie.

À Wimereux, la maison de la recherche correspond à une station marine qui préexistait avec 6 personnes rattachées à Lille I et une trentaine appartenant à l'université du Littoral. Cette station s'inscrit dans l'ensemble des stations marines françaises ; elle regroupe aujourd'hui des personnes qui sont devenues membres de l'université du Littoral. L'existant a été renforcé grâce à des recrutements, les effectifs atteignent aujourd'hui environ 30 personnes. Les thématiques portent sur l'environnement naturel (faune, flore, écosystèmes, télédétection, etc.) et l'obtention de données d'analyse pour la Mer du Nord. Cet ensemble devrait évoluer vers une formation mixte associant le CNRS et l'université de Lille I.

À Calais, la maison de la recherche "Pascal", dont la construction est prévue courant 1997, sera spécialisée dans le traitement de l'information autour des thématiques suivantes : instrumentation du signal, de l'image et des réseaux ; informatique ; mathématiques appliquées ; analyse, géométrie et algèbre ; étude des matériaux nouveaux et des composants pour l'électronique.

Une commission recherche, qui joue un peu le rôle d'un conseil scientifique sans toutefois en avoir les prérogatives, a été mise sur pied dès la création de l'université du Littoral : elle est composée de membres élus au conseil d'université, des responsables des équipes de recherche et des animateurs des maisons de la recherche. Cette commission, forte de 25 à 30 personnes, est largement pluridisciplinaire.

La stratégie en matière de recrutement d'enseignants-chercheurs

Les effectifs des enseignants-chercheurs ont augmenté dans des proportions importantes : d'une trentaine à la création de l'université, ils sont 243 en 1995. L'origine des nouveaux recrutés est variable ; néanmoins, une proportion non négligeable d'enseignants-chercheurs, lors des premiers recrutements, provient des universités-mères.

A l'origine, les commissions de spécialistes étaient celles des universités-mères ou constituées à partir d'experts nationaux. Les commissions diffèrent suivant les disciplines et leur degré de développement ; il peut s'agir d'une organisation disciplinaire sur le modèle du CNU, dans les disciplines où l'université a atteint une masse critique. Dans celles où elle est encore faiblement développée, il s'agit plutôt de groupes d'experts nommés (économie, gestion, biologie, etc.). Les profils affichés pour le recrutement sont très ciblés sur les activités de recherche.

Il n'y a pas eu de transfert d'équipes de Lille sur l'université du Littoral : tout a été créé pratiquement *ex nihilo*, exception faite de l'existence de la station de Wimereux. Tous les enseignants-chercheurs contribuent, en général, à la recherche et habitent à proximité de leur université ; la titularisation est effective seulement si l'insertion dans une équipe de recherche est réalisée. Cette mesure fait partie du contrat d'engagement.

Il convient de noter une proportion significative de professeurs agrégés du second degré avec une proportion forte en lettres et en sciences humaines, mais moindre en sciences. Les emplois d'ATER et de moniteurs sont occupés essentiellement par de jeunes thésards des universités lilloises : en effet, très peu de thésards sont en place dans les structures de recherche très embryonnaires de cette université.

Implantation des équipes : rôle des EPST, des universités-mères, de l'Etat et des collectivités territoriales

La recherche est organisée autour de quelques équipes reconnues et diversement réparties suivant les pôles disciplinaires :

- une équipe d'accueil en sciences humaines,
- trois jeunes équipes, en physique, en histoire et en biologie végétale,
- des "éléments" d'URA CNRS de l'université Lille I, notamment en matériaux, en catalyse chimique, dans le domaine du transfert radiatif et de la physique de l'atmosphère ; le problème de ces "éléments" d'URA devrait être réglé dans le cadre du contrat quadriennal. Des contacts ont été pris avec le CNRS, notamment au sujet des équipes de la station marine de Wimereux.

Si l'administrateur provisoire considère comme très positif le rôle joué par la Mission scientifique et technique du ministère de l'Éducation nationale dans la préparation de la mise en place de l'université, il regrette néanmoins que le jugement sur la recherche, et les moyens qui en découlent, s'appliquent exclusivement aux réalisations et ne tiennent pas compte de la situation particulière des universités nouvelles où la recherche est encore, dans la plupart des cas, à l'état de projet.

5-2 Les ressources de la recherche

Le soutien financier du ministère chargé de l'Enseignement supérieur

Au titre de 1995, l'université du Littoral a reçu du Ministère, dans le cadre du contrat quadriennal 1993-1996, une dotation au titre de la recherche d'un montant de 1 125 000 F dont 385 000 F en fonctionnement, 540 000 F en équipement et 200 000 F en maintenance et aménagement, alors que le contrat quadriennal prévoyait à l'origine d'affecter 460 000 F par an à l'université.

Le bonus qualité recherche est à peu près inexistant.

Les EPST n'apportent pas de soutien direct à l'université.

Les collectivités territoriales et le FEDER

La Région apporte une contribution importante au financement de la recherche : au titre de l'équipement, l'université a reçu 3 MF en 1992, 4 MF en 1993, et 3,5 MF en 1995. La participation du FEDER s'élève à 3 MF.

Les contrats et leur gestion

La négociation du contrat de recherche est faite par le laboratoire, mais avant toute signature, le projet de contrat, visé par le responsable du laboratoire concerné et le directeur du CGS doit être impérativement remis à la Cellule relations université - entreprise pour vérification de sa régularité administrative et juridique. Le contrat est ensuite soumis à la signature de l'administrateur provisoire, seul habilité à engager l'université. Sur chaque contrat est prélevée une somme comprise entre 8 % (organismes privés) et 2 % (organismes publics et para-publics), correspondant aux frais généraux et de gestion. Par ailleurs, l'université a créé un centre de transfert afin de promouvoir et de faire exécuter les travaux de recherche demandés par les

partenaires économiques ou institutionnels, concernant les problèmes de l'environnement résultant de l'activité industrielle. Le CREID (Centre de recherche sur l'environnement industriel de Dunkerque), qui a un statut d'association régie par la loi de 1901, regroupe l'université, la Communauté urbaine de Dunkerque, la Chambre de commerce et d'industrie de Dunkerque et des entreprises. cette association est présidée par une personnalité extérieure à l'université.

Les IATOS

Une vingtaine de personnes sur un effectif total de 299 sont affectées à la recherche : il s'agit principalement d'ingénieurs ou d'assistants-ingénieurs.

5-3 Les formations doctorales

L'université du Littoral est habilitée à délivrer les DEA suivants :

- Analyses littéraires et histoire de la langue française (cohabilitation Lille III, Littoral, Valenciennes, Artois),
- Théorie et analyse linguistique (cohabilitation Lille III, Littoral),
- Histoire et civilisation (cohabilitation Artois, Littoral, Picardie).

L'université ne délivre aucun DEA de sciences : les équipes embryonnaires de l'université du Littoral souffrent d'un manque de reconnaissance de leurs aînées lilloises ; des cohabilitations ont été demandées, mais aucune n'est acceptée par l'université Lille I. Par ailleurs, il y a peu de bourses de thèse, carence que compensent la région, le département du Pas-de-Calais, les quatre collectivités locales et les chambres de commerces et d'industrie de Calais, Dunkerque et Saint-Omer, par l'attribution de bourses.

LABORATOIRE	LABEL	IMPLANTATION	EFFECTIFS	OBSERVATIONS
Environnement naturel			Permanents	
Chimie analytique appliquée à l'environnement naturel	URA	STATION	4	Équipes "université du Littoral" de l'URA 1363 (laboratoire d'écologie des systèmes littoraux perturbés dans le Nord - Pas-de-Calais) de l'université Lille I
Écodynamique côtière	URA	MARINE	2	
Ontogénie et recrutement des poissons	URA		3	
Physique appliquée au milieu océanique côtier	URA	DE	6	Équipe "université du Littoral" de l'URA 713 (laboratoire d'optique atmosphérique) de l'université Lille I
Environnement naturel et activités humaines	-	WIMEREUX	6	
Environnement industriel				
Thermophysique de la matière condensée	URA	DUNKERQUE	4	Équipe "université du Littoral" de l'URA 301 (laboratoire de dynamique et structure des matériaux moléculaires de l'université Lille I)
Analyse et chimie sous hyperfréquence	-		4	
Physicochimie de l'atmosphère	Jeune équipe		7	
Catalyse et environnement	URA	CALAIS	3	Équipe "université du Littoral" de l'URA 402 (laboratoire de catalyse hétérogène et homogène) de l'université Lille I
Traitement de l'information				
Instrumentation du signal de l'image et des réseaux	-		12	
Informatique	-		9	
Mathématiques appliquées	-		15	
Analyse, géométrie, algèbre	-	CALAIS	8	
Cryptogamie et phytopathologie	Jeune équipe		6	
Biotechnologie	-		3	
Physiologie neuro-musculaire	-		3	
Étude des matériaux nouveaux et composants pour l'électronique	-		7	
Hommes, sociétés et espaces littoraux				
Sciences économiques et de gestion	-		13	
Recherche juridique			4	
Histoire	Jeune équipe	BOULOGNE	10	
Études et recherches sur les civilisations et littératures européennes	-		17	
Mutations des systèmes éducatifs	-		4	
Centre d'études linguistiques	-		10	
Redéploiement industriel et innovation	-		4	
Institut des mers du Nord	Équipe d'accueil	DUNKERQUE	5	
Modalités du fictionnel	-		12	

Conclusions

Le potentiel de recherche est globalement faible. Mais le statut dérogatoire a permis une rapidité de prise de décision, une assez grande flexibilité, une démarche pionnière et le bénéfice de la pluridisciplinarité. L'émergence de nouvelles "thématiques", comme celles touchant au littoral ou à l'environnement industriel, présente un intérêt certain mais, compte tenu de la faible masse critique de la recherche dans cette université, il s'agit davantage de quelques micro-thématiques que des domaines larges de recherche affichés.

6 - Les étudiants

6-1 Origine géographique

La répartition des bacheliers de l'année 1994, inscrits en première année de DEUG à l'université du Littoral, faisait apparaître que le recrutement des entrants s'effectuait principalement parmi les originaires de la zone littorale (88,7 %), les recrutements extérieurs ne représentant que 13,3 % des effectifs. On remarquait également que la plupart des étudiants inscrits à Dunkerque provenaient du Dunkerquois (80,9 %). Le recrutement local était moins fort à Calais (33,6 %) et à Boulogne (64,8 %). Les jeunes calaisiens et boulonnais étaient ceux qui paraissaient les plus mobiles à l'intérieur de la zone littorale ; *a contrario*, les jeunes dunkerquois étaient les plus sédentaires : ils ne représentaient que 3 % de l'effectif inscrit à Boulogne et 14,4 % de celui de Calais.

On retrouve les mêmes tendances pour l'ensemble des étudiants : fort recrutement local à Dunkerque, plus grande diversification à Calais et à Boulogne.

Le département d'IUT de Saint-Omer a un recrutement majoritairement local (59 %). La provenance du reste de ses inscrits se répartit entre Dunkerque (23,1 %), Boulogne (5,1 %), Calais (2,6 %) et autres origines (10,2 %).

6-2 La croissance des effectifs (hors IUT, IUP, Écoles) et l'évolution de la structure par cycle

Cycles	1993-1994	1994-1995	1995-1996	Accroissement 1993/1995
1er cycle	4 010 (83,47 %)	4 853 (80,6 %)	5 047 (73,08 %)	+ 25,86 %
2ème cycle	794 (16,52 %)	1 163 (19,33 %)	1 807 (26,16 %)	+ 127,58 %
3ème cycle	-	-	52 (0,75 %)	
TOTAL	4 804 (100 %)	6 016 (100 %)	6 906 (100 %)	+ 43,75 %

On constate un très fort accroissement du second cycle. Le troisième cycle est encore à l'état embryonnaire. L'évolution de la structure par cycle montre la permanence de la prédominance écrasante du premier cycle (de 83,47 % à 73,08 %). Même si une baisse tendancielle s'amorce au profit du second cycle, ce rééquilibrage est encore balbutiant.

6-3 Les boursiers et la structure sociale de la population étudiante

En 1994-1995, les formations universitaires longues comptaient 30,95 % de boursiers, l'IUT 33,76 %, les IUP 23,6 % et l'ISCID (école de commerce rattachée à l'université) 23,88 %. La population de boursiers est donc supérieure aux moyennes nationales.

Près d'un étudiant sur deux provient d'un milieu modeste. L'université du Littoral présente une image inversée de la structure sociale de la population universitaire française. A l'université du Littoral, 40,2 % des étudiants sont issus des catégories socio-professionnelles "ouvriers" et "employés" alors que la moyenne nationale est de 24,1 %. A l'inverse, les professions libérales et cadres supérieurs, qui représentent 30,3 % au plan national, n'atteignent que 17,4 % dans cette université.

6-4 La vie étudiante

Les attentes et les perceptions des étudiants

Les étudiants rencontrés manifestent globalement une certaine satisfaction. L'université est à taille humaine, univers rassurant, proche et familier, antidote des universités lilloises perçues comme anonymes et froides. Les étudiants soulignent particulièrement les avantages des petits groupes et de la proximité avec les enseignants, la facilité des contacts avec les responsables de l'université. Mais le sentiment d'appartenance à l'université du Littoral est encore embryonnaire : on est étudiant à Calais, à Boulogne ou à Dunkerque avant d'être étudiant à l'université du Littoral. La mobilité des étudiants entre les pôles semble encore très faible.

La politique culturelle

Un effort particulier est fait dans ce domaine.

La politique culturelle est prise en charge par un responsable non universitaire, animateur recruté par l'université et rémunéré, en partie, par la DRAC, dans le cadre d'une convention avec l'université. Le budget du service culturel était de 630 000 F en 1995.

Les ateliers sont au coeur du dispositif. Il en existe douze, accueillant chacun entre 15 et 20 étudiants qui ont la possibilité de pratiquer le théâtre, l'écriture, les arts plastiques, la danse, etc., sous la conduite d'un professionnel. Ces ateliers sont localisés, en ville, dans les entreprises culturelles avec lesquelles l'université a noué des liens. C'est une politique assez coûteuse dans la mesure où la culture est affaire de professionnels dont les rémunérations pèsent sur le budget du service. En outre, l'insuffisance des capacités d'accueil des ateliers par rapport à la demande des étudiants est un problème d'une acuité croissante.

Par ailleurs, le service culturel publie un bulletin de liaison (le BLAC : *Bulletin de liaison de l'action culturelle*) et organise des spectacles. Il a également mis en place de nombreux "points culture" sur toutes les implantations de l'université. À terme, avec l'aide des collectivités locales, un passeport culturel étudiant devrait être créé, donnant droit à des réductions sur les spectacles conventionnés.

Les deux choix fondamentaux qui structurent l'action du service sont donc l'ouverture sur l'extérieur et le recours à des professionnels. Il en résulte une politique cohérente, mais dont les limites sont évidentes.

Les associations étudiantes

La vie associative est peu développée : il existe des associations locales de filière mais pas d'associations syndicales.

L'université dispose d'un budget limité de soutien à des projets et finance en priorité ceux qui sont en relation avec les formations, par une aide de 3 000 à 5 000 F. Mais le nombre des projets présentés est réduit.

Il existe une maison de l'étudiant à Boulogne qui vient d'être ouverte à l'initiative des collectivités locales, du CROUS et de l'université. Les associations étudiantes sont associées à sa gestion.

L'aide sociale et les services du CROUS

L'aide sociale aux étudiants représente en revanche un budget important (170 000 F en 1995). L'université, qui est confrontée à des situations sociales très difficiles, accorde des aides aux étudiants boursiers qui redoublent ou qui se réorientent (par exemple les titulaires de BTS souhaitant entreprendre des études longues), sur la base de critères sociaux. Il faut tout particulièrement souligner la faiblesse en matière de suivi social des étudiants : l'université dispose d'un demi-poste d'assistante sociale pour les trois sites.

Les moyens du CROUS en matière de résidence et de restauration universitaires sont pour l'instant suffisants, et de qualité.

L'Observatoire des formations et de la vie universitaire du Littoral (OVUL)

L'OVUL est un service commun de l'université, placé sous la responsabilité de l'administrateur provisoire et rattaché administrativement aux services centraux.

Il a pour mission d'élaborer des outils quantitatifs et qualitatifs d'aide à la décision, à la gestion et au développement des formations, et de permettre une connaissance des publics étudiants, tant dans leurs attentes que dans leurs parcours. L'équipe, qui se compose de deux sociologues et d'un statisticien, utilise les techniques de l'analyse sociologique et les méthodes quantitatives de traitement des données.

En se dotant d'un tel instrument, l'université du Littoral, qui se donne les moyens d'une approche fine de ses publics, a fait oeuvre originale et pionnière.

7 - Les ressources humaines et matérielles

7-1 Les enseignants

Le taux d'encadrement hors IUT est globalement d'un enseignant pour 34 étudiants en 1995, alors qu'il était de un pour 44 à la rentrée 1992.

En 1995-1996, l'université du Littoral compte 243,5 emplois d'enseignants. La structure du corps enseignant est la suivante :

professeurs	15,2 %
maîtres de conférences	42,30 %
second degré	22,8 %
ATER moniteurs	12,21 %
PAST	5,49 %
autres	2 %

La répartition du personnel enseignant fait apparaître la faible proportion des professeurs. Malgré l'effort fait en 1996 pour rééquilibrer la structure au profit des enseignants-chercheurs, la structure du corps enseignant reste fortement déséquilibrée. Dans certaines disciplines (sciences économiques, gestion, ...), le nombre de professeurs est réduit à l'unité.

Les recrutements sont ciblés en fonction des objectifs de la politique de recherche, mais si la mise en oeuvre de ce principe ne pose pas de problèmes dans les secteurs lettres, sciences humaines et sciences, il n'en va pas de même dans les disciplines juridiques et économiques régies par un concours national d'agrégation : les affectations ne sont alors pas maîtrisées par l'université et les professeurs accueillis, qui considèrent leur affectation comme passagère, ne modifient pas leur lieu de résidence qui est parfois très lointain. Hormis ce cas, l'université est stricte en ce qui concerne le respect de l'obligation de résidence et elle a, dans plusieurs cas, refusé la titularisation de maîtres de conférences qui n'appliquaient pas cette règle.

7-2 Les IATOS

En 1995-1996, l'université compte, 293 emplois IATOS, dont 127 emplois d'État, 60 contractuels sur fonds propres (dont 19 dépendent du service de formation continue) et 37 emplois mis à la disposition par les collectivités locales. Elle compte en outre 69 CES. L'exercice 1996 est marqué par une forte augmentation des dotations : 40 emplois ont été créés dont 33 pour l'université, 6 pour la bibliothèque et 1 pour l'IUT. Malgré cet accroissement des moyens, l'insuffisance des personnels IATOS continue à peser fortement sur le budget de l'université : celle-ci a d'ailleurs mis en place une politique interne de formation et de préparation aux concours administratifs, au bénéfice de ses contractuels, et pour intégrer les agents mis à disposition par les collectivités.

Il est certain que la présence, sur trois sites différents, d'installations universitaires, et l'éparpillement des locaux sur chaque site, ont un coût élevé en termes de gestion. Pourtant l'université a évité la création de structures trop éclatées et la dispersion des personnels dans de trop petites structures.

Par ailleurs, il est dans les intentions des collectivités locales de reprendre, à terme rapproché, les personnels qu'elle a mis à la disposition de l'université : à Dunkerque, notamment, un plan de réintégration sur quatre ans est en cours d'élaboration avec la Communauté urbaine. Ce désengagement des collectivités locales nécessitera que l'État prenne progressivement le relais et poursuive l'effort engagé en 1996.

7-3 Les ressources documentaires

La bibliothèque est assez bien intégrée dans l'université ; la volonté d'avoir un outil documentaire unique est clairement affirmée, mais les contraintes de la multipolarité géographique et les aides spécifiques à la recherche font que la pratique s'éloigne un peu des principes.

Les collections

L'université du Littoral a hérité d'une multitude de petites bibliothèques. La concentration et l'organisation de l'existant ont constitué l'étape préalable à la constitution des collections. La population des étudiants est d'abord une population de premier cycle, et les collections de la bibliothèque sont majoritairement de premier cycle. Il n'y a pas de commission de la documentation, mais la bibliothèque travaille en étroite concertation avec les enseignants et répond à leurs demandes. Néanmoins, la bibliothèque essaie aussi de constituer, au moins dans les domaines littéraires, des corpus de textes classiques de base, que ceux-ci soient ou non dans les bibliographies des enseignants. De la même façon, la bibliothèque évite de multiplier le nombre des exemplaires des manuels pour privilégier une offre plus riche en titres. Cependant, l'éclatement géographique et la présence de formations de même type, sur les divers sites, posent le problème de la redondance des titres, au détriment de la diversité de l'offre.

La documentation de niveau recherche n'est pas absente, en particulier pour les périodiques scientifiques, mais elle reste encore assez embryonnaire à la bibliothèque, et les tentations de développement de bibliothèques spécialisées, en particulier dans les maisons de la recherche, ne sont pas à négliger.

Globalement, les collections représentent aujourd'hui 35 000 ouvrages et 300 titres de périodiques, avec un accroissement annuel de près de 10 000 volumes.

Les locaux

Les locaux des trois sites sont totalement insuffisants. Des constructions sont prévues et programmées pour le début de 1996 : c'est le cas à Dunkerque et à Boulogne, mais la situation de Calais est particulièrement préoccupante. Les lecteurs ne disposent que de deux places assises, il n'y a aucun espace pour le personnel, dont l'effectif devrait doubler en septembre 1996. La construction prévue, qui devait commencer en février 1996, risque fort d'être retardée, en raison de problèmes techniques. Même si tout rentre dans l'ordre, il sera impossible d'assurer la rentrée de septembre 1996 dans les locaux actuels.

Les nouvelles technologies et les réseaux

La bibliothèque compte beaucoup sur l'informatisation pour régler ses problèmes d'éclatement géographique, mais aussi pour constituer une bonne offre de service qui limiterait les tentations sécessionnistes des chercheurs. Malheureusement, le système choisi, AB6, a beaucoup de mal à se mettre en place. La bibliothèque n'a pas d'ingénieur d'étude pour mener le projet et l'université elle-même ne dispose pas d'un service informatique assez puissant pour aider la bibliothèque. La réussite de la mise en place de l'informatique est pourtant vitale pour la bibliothèque, qui devrait disposer d'un catalogue commun à toutes ses implantations, accessible de tous les points de l'université, et capable de signaler et de gérer tout document entré dans les collections de l'université, à quelque titre que ce soit. De plus, la volonté exprimée par l'administrateur provisoire de dépasser le strict cadre de l'université pour se tourner vers les structures régionales de documentation suppose résolu les problèmes locaux de réseau et de traitement de l'information.

La bibliothèque offre aussi des CD-ROM en consultation, mais les locaux provisoires n'ont pas permis d'envisager le câblage et la mise en réseau d'un serveur de CD ROM.

Les services aux lecteurs

Malgré l'inadaptation des locaux, les collections sont partout en libre accès. Les bibliothèques ouvrent en moyenne 45 heures par semaine, 31 000 prêts ont été opérés en 1994, ce qui est modeste dans l'absolu, mais représente une véritable performance dans les conditions matérielles actuelles.

Pour remédier à la faiblesse des moyens documentaires de niveau recherche, un grand effort a été fait pour développer le prêt entre bibliothèques, et chaque site dispose d'un service de ce type, ce qui est indispensable, mais très lourd en personnel.

La formation des lecteurs est prise en compte à partir de la licence, et des formations à l'information scientifique et technique se développent à l'initiative des enseignants et en collaboration avec la bibliothèque en science, droit et AES. Pour l'heure, par manque de personnel, rien n'est encore fait pour les premiers cycles, mais la nomination de deux professeurs certifiés en documentation devrait permettre de combler cette lacune.

Les personnels

La multipolarité est très gourmande en personnel, et les effectifs de la bibliothèque sont insuffisants, malgré la mise à disposition de personnels par les collectivités territoriales (3 sur 17). À cela, s'ajoute les emplois précaires (7 CES) et 300 heures de monitorat étudiant, sans lesquels l'ouverture aux lecteurs ne pourrait être correctement assurée. Il faudrait que chaque site dispose d'un conservateur, d'un bibliothécaire, d'un bibliothécaire-adjoint et d'au moins deux magasiniers, dès avant l'ouverture des nouveaux bâtiments. Pour l'heure, il n'y a que deux conservateurs, un bibliothécaire, deux bibliothécaires-adjoints et six magasiniers, pour l'ensemble des sites. Les personnels territoriaux ne peuvent que très partiellement pallier ce manque de personnel qualifié.

Conclusion

La construction imminente des nouveaux bâtiments pour la bibliothèque de l'université ne sera pas la solution de tous les problèmes. La multipolarité devrait s'accompagner d'un renforcement très sensible de l'équipe en place, pour assurer l'accueil et la formation de tous les étudiants sur tous les sites et un fonctionnement normal des nouveaux bâtiments. Il est également indispensable de mettre en place un système informatique solide, qui assurera l'unité fonctionnelle de tout l'ensemble documentaire de l'université. Le service commun de la documentation, qui va être créé, ne pourra remplir ses missions que si ces conditions sont remplies. Dans le cas contraire, la volonté d'unité documentaire et d'ouverture régionale ne pourra se traduire dans les faits

7-4 Finances et gestion

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement de l'université a été rapide mais cependant insuffisante au cours de ces dernières années, faisant apparaître un écart croissant entre les sommes réellement attribuées et la dotation théorique, telle qu'elle ressort de l'application du modèle SANREMO. En 1996, l'écart a été comblé puisque la dotation globale augmente de 49 % (+ 9,3 MF) et qu'en proportion de la dotation théorique, elle représente 94%.

En 1995, le budget primitif de l'université du Littoral, toutes composantes confondues, s'élève à 80 MF : 64,2 MF en fonctionnement et 15,8 MF en équipement. En dehors des composantes dotées de l'autonomie financière (IUT, ISCID, formation continue), le budget de l'université est de 51 MF dont 37 MF en fonctionnement, 10,3 MF en équipement et 3,7 MF en maintenance.

En 1995, les subventions de l'État représentent 74 % des ressources de l'établissement (hors formation continue et ISCID) et la participation des collectivités locales, environ 9 % (4,2 MF).

La structure des dépenses de fonctionnement (hors IUT, bibliothèque universitaire, ISCID et formation continue) est la suivante :

- Administration : 37,8 %
- Enseignement : 42,4 %
- Logistique : 14,1 %
- Recherche : 5,7 %

Les rémunérations et heures complémentaires constituent les principaux postes de dépenses (53,4 % de la dotation de fonctionnement). Le sous-encadrement de l'université tant en enseignement qu'en personnels IATOS grève lourdement le budget de l'université.

La répartition du budget de fonctionnement reflète bien les choix d'organisation et de stratégie de développement opérés :

- services centraux : 29,9 %
- CGU et IUP : 62,3 %
- CGS : 4 %
- service des sports : 2 %
- service culturel : 1,8 %

Le budget d'investissement est ventilé entre les petits équipements pour les CGU et l'IUP (8 %) et les gros équipements qui sont gérés au niveau de l'établissement et qui sont consacrés, à raison de 45 %, à des équipements de recherche. La maintenance est totalement gérée par les services centraux.

L'université a mis en place NABUCO en 1996. La mise en place de ce système de gestion est concomitante avec le développement du réseau de communication de l'université dans sa finalité de gestion : la maturation progressive des deux outils devrait permettre une déconcentration progressive de certaines opérations financières et comptables.

La procédure budgétaire se déroule de la façon suivante :

- dans les CGU, le directeur établit une prévision, examinée par les services centraux, à la lumière d'un certain nombre de critères, et éventuellement négociée avec ces services. Il n'existe pas de modèle normé d'où résulterait une affectation automatique de crédits pédagogiques par discipline ou par formation ;

- dans les CGS, chaque laboratoire reçoit les crédits affectés par le Ministère et ceux attribués par l'université elle-même. Mais les responsables de laboratoire n'ont pas délégation de signature ; seul le directeur de CGS est ordonnateur délégué. Une partie de l'ensemble des crédits de recherche reste inscrite dans le budget des services centraux pour faire face aux besoins des équipes en émergence et le reste est réparti entre les CGS. L'évaluation des besoins en crédits de recherche est réalisée en étroite concertation avec la présidence de l'université et le budget recherche est présenté devant la commission de la recherche.

L'ensemble du budget est présenté, pour information, au conseil d'orientation avant d'être soumis au conseil d'université.

8 - Les relations avec les collectivités locales

Les collectivités locales apportent une aide très importante au développement de l'université, aide qui prend des formes diverses : mise à disposition de locaux et de personnels, subventions. L'ensemble de la contribution des collectivités, salaires des personnels compris, représente environ 10 MF en 1994 et autant en 1995.

La Région, le département du Pas-de-Calais et les trois villes apportent leur concours, selon des modalités et un état d'esprit un peu différents. La ville de Calais ne souhaite pas trop afficher cette aide, qui est contraire à sa déclaration de principe selon lequel l'enseignement supérieur ne doit pas être l'occasion d'un transfert de charges de l'État vers les collectivités locales ; la ville de Boulogne intervient également par l'intermédiaire du district ; la ville et la communauté urbaine de Dunkerque sont également très partie prenante dans le développement de l'université. La commune a, par exemple, instauré un revenu minimum étudiant et elle développe de nombreuses actions en collaboration avec l'université, notamment dans le domaine culturel.

Les relations avec ces collectivités se situent au niveau de l'établissement et de son administrateur provisoire ; seuls sont concernées, au niveau local des CGU et des agglomérations, les problèmes de la vie quotidienne.

De façon générale, les collectivités insistent sur le fait qu'il ne leur appartient pas de se substituer aux responsabilités de l'État mais que leur aide doit permettre à l'université d'assurer une montée en charge plus rapide et, à terme, de mieux accomplir ses missions. Dans ces conditions, on peut prévoir que ces aides pourraient se stabiliser et, en tout état de cause, changer de forme. Dans l'avenir, elles ne consisteront plus en des soutiens généraux mais en des aides ponctuelles, ciblées sur des actions particulières.

L'université apparaît comme l'élément fondateur et fédérateur de l'entité littorale, constituée de micro-régions très éloignées par la culture, l'économie et l'histoire. Les collectivités ont créé un syndicat mixte du littoral, destiné à favoriser le développement économique et social de la zone littorale, dont l'université, élément structurant du territoire, est partie prenante. Il est envisagé que les aides accordées jusqu'à présent de façon directe transitent par l'intermédiaire du syndicat.

On peut donc en conclure que l'insertion de l'université dans le tissu local est forte, qu'elle a su établir des relations de confiance avec ses partenaires et qu'il s'agit, au delà des soutiens qui lui étaient nécessaires pour démarrer, d'un atout majeur pour l'avenir.

L'IUP GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS

Département Halio-industries et Procédés alimentaires

Le Département Halio-industries et Procédés alimentaires de l'IUP Génie des systèmes industriels, qui a ouvert en 1993, accueille actuellement 30 étudiants en première année, 19 étudiants en deuxième année et 15 étudiants en troisième année. La montée en puissance de la formation apparaît donc normale et raisonnable.

Les objectifs de la formation ne semblent pas être arrêtés avec précision. Officiellement, il s'agit "d'ingénieurs de production" mais les domaines d'activité visés sont trop vastes pour que les élèves formés présentent un minimum de compétences dans tous les secteurs : l'haliologie, les autres secteurs de l'agro-alimentaire, le commerce en gros et le transport.

Le recrutement

L'entrée à l'IUP se fait sur dossier mais l'entretien n'est pas obligatoire. La pression de la sélection n'a pratiquement pas varié depuis la création car le nombre de sélectionnés a crû au même rythme que les candidatures.

L'origine des candidats est diversifiée, mais le recrutement mérite quelques remarques : 50% des candidats recrutés en 1ère année sont titulaires d'un DUT ou d'un BTS ; 50 % sont issus du DEUG (25% DEUG première année et 25% DEUG deuxième année) ; deux candidats titulaires d'un DEUST ont été recrutés en 1993-1994, mais, depuis lors, aucun DEUST n'a été admis. L'entrée directe en deuxième année est prévue pour les titulaires du DEUG complet et d'une formation complémentaire à la vie de l'entreprise.

Le cursus

Quelle que soit l'année, les programmes comportent trois parties : une formation académique générale de 500 heures, une formation à la "vie de l'entreprise" de 250 heures et un stage.

Les programmes sont complets et censés couvrir tous les domaines, qu'il s'agisse de la partie académique ou de ce qui est la connaissance de l'entreprise. Cependant il convient de formuler plusieurs remarques : la partie "chimie et génie chimique" mériterait une identification plus claire ; si le secteur des industries et des produits liés aux activités de la mer est bien couvert, il n'en est pas de même pour les autres domaines des industries agro-alimentaires (lait, céréales, et dérivées, boissons etc) .

Les stages

Le cursus comporte 30 semaines de stage dont 4 semaines en première année (stage ouvrier), 10 semaines en deuxième année et 16 semaines en troisième année (stages techniques).

L'organisation des stages n'appelle aucun commentaire particulier. Tout semble avoir été pensé et prévu. Cependant, certains stages de deuxième année sont effectués dans des entreprises dont l'activité est assez éloignée de la formation. Si le problème est sans importance en première année, la compétence des jeunes doit être en adéquation avec la technologie de l'entreprise, notamment en deuxième année ; il y a va de la crédibilité à long terme de la formation.

Les résultats et les diplômes délivrés

L'IUP est une formation en 3 ans sanctionnée chaque année : par un DEUP la première année, une licence "connaissance des produits alimentaires", la deuxième année, et une maîtrise "ingénierie de la transformation des produits" la troisième année.

Le diplôme d'ingénieur-maître est délivré au regard des résultats obtenus pour l'ensemble du cursus, stages en entreprise inclus.

Les résultats sont convenables : entre 94% et 100% des étudiants ont obtenu le DEUP. En revanche, seuls 87% ont obtenu la licence et 13% ont été admis à redoubler, ce qui représente un pourcentage élevé d'échecs, compte tenu de la sélection à l'entrée.

Les poursuites d'études

Les poursuites d'études en DEA ou DESS ne sont pas prévues pour l'instant, pas plus d'ailleurs que le DRT. Cette situation n'est pas critiquable en soi puisque la première promotion n'est pas encore sortie et que la finalité de la formation, qui est de former des ingénieurs de production, ne s'appuie pas, à l'origine, sur une formation par la recherche.

Les débouchés professionnels

La formation fait un large appel aux professionnels de la région qui se sont largement impliqués, à la fois dans la pédagogie, mais aussi dans la gestion et l'administration de la filière (conseil de perfectionnement, commission pédagogique). Mais seul le devenir des élèves diplômés pourra attester de la pertinence du dispositif mis en place.

L'encadrement

L'encadrement est assuré à 27% par des enseignants-chercheurs, à 59% par des professionnels et à 14 % par des enseignants du secondaire.

L'IUP dispose d'une secrétaire d'administration, d'un assistant-ingénieur à temps plein et d'un technicien à mi-temps.

Les locaux

L'IUP est actuellement et provisoirement hébergé dans des bâtiments mis à la disposition de l'université par la Chambre de commerce et d'industrie de Boulogne et situés en plein cœur de l'activité portuaire. La construction, sur le même site, de locaux destinés à l'IUP est en projet. L'installation actuelle est satisfaisante pour les enseignements théoriques, mais beaucoup moins

pour les travaux pratiques de biochimie et de microbiologie qui sont dispensés dans des salles mal équipées et mal adaptées à ce type d'activité. Les enseignements pratiques de génie des procédés ont lieu en entreprise, ce qui est possible tant que les effectifs sont limités, mais qui sera sans doute plus difficile lorsque la promotion comptera trente étudiants.

Conclusion et recommandations

La formation est récente mais semble bien intégrée dans le tissu industriel local. L'équilibre entre formation technique et formation humaine est judicieux. Les outils mis en place pour l'évaluation des stages devraient être efficaces.

Mais il sera indispensable de mieux définir les domaines de compétence. Il sera également nécessaire de prévoir un entretien de sélection après analyse des dossiers de candidatures.

L'IUP GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS

Département maintenance industrielle (Dunkerque)

Le département "maintenance industrielle" est la dernière née des composantes de l'IUP du Littoral. Son ouverture à la rentrée 1995 a résulté d'une action concertée entre l'université, les unions professionnelles et les chambres de commerce et d'industrie de Boulogne, Calais, Dunkerque et Saint-Omer.

A cette étape, l'exercice réalisé ici n'est donc pas une évaluation mais la présentation succincte d'une filière en devenir.

Le recrutement

Sur 35 dossiers de candidatures, l'IUP a recruté 20 étudiants, dont 15 titulaires d'un DUT et 5 d'un BTS. Le recrutement est très local : seuls deux étudiants ne proviennent pas de la région Nord - Pas-de-Calais.

Le cursus

Le volume horaire total du cursus est de 2 245 heures, dont 815 en première année, 795 en deuxième année et 785 en troisième année.

En première année, les enseignements sont structurés en huit modules, cinq modules d'enseignement académique (mathématiques - informatique, physique - chimie, électricité - électronique, mécanique - matériaux et technologie des composants), un module projet et deux modules "vie de l'entreprise" (communication - langue étrangère, management - gestion).

On retrouve la même structuration en deuxième année mais les disciplines enseignées varient : si les enseignements de mathématiques-informatique et de communication - langues étrangères se poursuivent, on aborde l'électrotechnique et les matériaux, le génie des procédés, l'organisation et l'exécution de la maintenance. Des cours d'économie sont également dispensés.

La troisième année comporte sept modules, dont quatre au titre des enseignements académiques (bases scientifiques, génie des procédés, politique de la maintenance, exécution et qualité de la maintenance), un module projet et deux modules "vie de l'entreprise" (marketing, langues étrangères, gestion et législation).

A terme, il est prévu de créer trois options (industrie, environnement et aéronautique) à partir de la deuxième année. Les programmes des deux dernières années en seront donc sensiblement modifiés.

Les stages

La scolarité intègre trente semaines de stage : en première année, un stage ouvrier de quatre semaines, en deuxième année, un stage technicien de dix semaines ; et en troisième année un stage ingénieur de 16 semaines.

L'équipe enseignante

Treize enseignants constituent le noyau de l'équipe, composée d'un professeur, de six maîtres de conférences, deux professeurs agrégés du second degré, deux professeurs certifiés et deux chefs de travaux. Tous ces enseignants sont en poste à l'IUT.

L'IUP a recours à un enseignant extérieur (un professeur certifié d'anglais) et à quatre vacataires, issus du monde professionnel, qui dispensent les enseignements de communication, management et comptabilité.

Le budget et les locaux

Le budget prévisionnel 1995-1996 représente 850 KF, dont 150 KF en fonctionnement et 700 KF en investissement. L'IUP Maintenance industrielle est implanté à Dunkerque, dans les locaux de la Citadelle et à Saint-Omer, dans ceux de l'IUT Maintenance industrielle.

L'IUP GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS

Département productique (Calais)

Le département productique, qui a ouvert en 1992, est l'une des trois filières de l'IUP Génie des systèmes industriels de l'université du Littoral. Cette formation, qui est dotée d'un conseil de département et d'une commission pédagogique, est dirigée par un maître de conférences. Le conseil de perfectionnement est commun aux trois départements de l'IUP.

Le recrutement

En 1995-1996, l'IUP a traité 138 dossiers de candidature en première année. Il a recruté 97 étudiants. Les étudiants sélectionnés proviennent massivement des STS et des IUT (83 sur 97). La part des étudiants d'origine universitaire est très faible (6 sur 83). La même année, on a enregistré 113 candidatures pour l'accès direct en deuxième année : l'IUP a retenu 26 étudiants dont 19 titulaires d'un BTS ou d'un DUT. L'IUP a par ailleurs admis 20 étudiants au titre de la formation continue.

Le DEUG Sciences et le DEUG Technologie industrielle seraient susceptibles d'alimenter la filière IUP, mais force est de constater que très peu d'étudiants du DEUG Technologie industrielle, qui dispense ses enseignements sur le site de Calais, s'orientent vers le cursus de l'IUP. Il semble qu'une part importante des titulaires de ces DEUG poursuivent leurs études à l'université Lille I.

L'IUP a un recrutement très local, la plupart de ses étudiants provenant des quatre sites de l'université du Littoral, et majoritairement de Dunkerque.

Les diplômés

La première promotion de diplômés est sortie en 1994. A ce jour, le bilan des diplômes délivrés est le suivant :

	1992-1993	1993-1994	1994-1995
DEUP	18	42	72
Licence	20	44	57
Maîtrise		19	34
Ingénieur-maître		15	29

Les poursuites d'études

La poursuite d'études locale offerte aux ingénieurs-maîtres est inexistante, et ce sont les DEA de Lille I qui offrent ce débouché, au demeurant peu logique au sortir d'un IUP. L'absence de troisième cycle scientifique à l'université du Littoral, notamment de DESS, détourne probablement une fraction de la population étudiante de la filière IUP.

Le partenariat d'entreprise, les stages et les débouchés

L'environnement professionnel s'implique dans la formation à travers le conseil de perfectionnement, l'accueil de stagiaires, et une participation aux enseignements. Le réseau d'entreprises qui offrent des stages semble bien établi. La répartition géographique des stages, qui montre la domination numérique des entreprises de la zone littorale, reflète celle du recrutements des étudiants.

On ne dispose d'aucune information sur l'insertion professionnelle des diplômés mais une association des anciens élèves est en cours de création.

Les ressources matérielles et humaines

Les moyens

Le département Productique partage, avec le DEUG Technologie industrielle et une unité de formation continue, des locaux provisoires de type préfabriqué. Il est clair que ce site n'offre que de médiocres conditions de vie, tant par l'exiguïté et la mauvaise qualité des locaux que par sa situation isolée. L'IUP utilise, par ailleurs, des locaux complémentaires éparpillés sur quatre autres sites, dont l'IUT.

Le département Productique dispose d'un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 500 KF, ainsi que d'un soutien de la CCI à hauteur de 400 KF.

Les enseignants

L'équipe enseignante se compose de dix enseignants-chercheurs, de deux professeurs agrégés du second degré et d'un PAST. Les intervenants extérieurs assurent 20 % des enseignements.

Le laboratoire d'instrumentation, du signal, de l'image et des réseaux (LISIR) se développe avec le soutien scientifique de professeurs de l'université Lille I. Ce laboratoire, implanté sur le site de l'IUP, permet aux enseignants-chercheurs de l'IUP de développer avec cohérence leurs activités de recherche.

Les IATOS

Le département dispose de quatre ingénieurs et techniciens, de trois agents administratifs et deux CES.

Conclusion et recommandations

L'attractivité de la filière IUP dans la population étudiante est insuffisante. Il est inquiétant de constater que les étudiants du DEUG technologie industrielle, dont les enseignements sont dispensés sur le même site et animés par la même équipe, s'orientent très peu vers l'IUP.

L'intégration de l'IUP dans l'université est médiocre : les désirs d'autonomie de l'IUP se heurtent au choix d'une organisation fortement intégrée de l'université. On ne peut pas encourager l'IUP dans sa volonté d'autonomie : l'IUP est une composante de l'université et doit, à ce titre, accepter

les règles fixées par l'ensemble de la communauté universitaire et s'inscrire dans la stratégie globale de développement définie par l'université. Cependant, il convient que celle-ci remédie au plus vite à cette situation de crise.

Par ailleurs, l'image de l'IUP souffre de conditions matérielles médiocres qui peuvent laisser penser, notamment aux partenaires industriels, que l'université ne se donne pas les moyens de promouvoir la formation professionnalisée. L'université devra veiller à renforcer les moyens dont disposent l'IUP et l'installer, dès que possible, dans des locaux regroupés.

Le recrutement n'est pas assez sélectif et la montée en charge des effectifs paraît un peu précipitée. S'agissant d'une formation nouvelle, à l'égard de laquelle le milieu professionnel observe une attitude intéressée mais pragmatique, il serait sage de limiter le flux pour préserver la qualité des diplômés.

L'université du Littoral

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS

Même si l'édifice n'est pas achevé et que des interrogations demeurent, on peut dire que l'université du Littoral a su mener une véritable réflexion sur l'institution, ses missions et les formations qu'elle dispense. Le débat n'est pas clos et l'université du Littoral semble devoir s'arracher à regret à cette période de gestation vécue dans la passion et l'enthousiasme.

Elle a innové et imaginé des solutions alternatives sans jamais renoncer à l'ambition de devenir une université à part entière, mais pas nécessairement une université comme les autres. Les institutions et l'organisation de la recherche en portent particulièrement la trace. Il reste sans doute à déployer autant d'effort pour mettre en œuvre une politique pédagogique qui ménage des parcours de réussite à des étudiants issus massivement de milieux socio-culturels sans tradition universitaire.

Une organisation originale, mais fragile

L'université s'est dotée de structures originales qui répondent aux besoins spécifiques résultant à la fois de la nouveauté de l'université et de sa multipolarité. Mais leur bon fonctionnement, qui requiert une adhésion forte de la communauté universitaire, repose largement sur l'autorité et la capacité de conviction de l'administrateur provisoire. Ce dernier s'appuie sur des responsables de composantes nommés par lui-même. Les deux conseils fonctionnent bien et le conseil d'orientation apparaît comme un facteur essentiel de la bonne insertion de l'université dans son espace politique et économique, un lieu d'échanges féconds et vivants entre elle et ses partenaires. Il n'en reste pas moins que la croissance de l'université rend nécessaires certaines mutations de structures.

Le mode de gestion locale choisi garantit actuellement la cohérence des actions de l'université sur chaque site ; il faudra veiller, lors de l'élaboration des futurs statuts, à éviter l'émergence de bastions locaux. S'il est nécessaire que ne soient pas remis en cause les principes d'une organisation adaptée à la complexité de la multipolarité, il faut néanmoins que l'université adopte des structures qui permettent l'expression normale des principes de la démocratie universitaire.

Une politique de développement des formations, mais des axes pédagogiques insuffisamment définis

L'organisation des formations, qui repose sur une politique cohérente, est sans doute coûteuse et complexe, mais elle a l'avantage de tenir compte de la spécificité des publics accueillis et de prendre la mesure de leurs handicaps culturels et sociaux, en leur proposant une offre de formations diversifiées sur chaque site, en premier cycle, pour lutter contre les effets pervers de l'orientation de proximité. On ne peut qu'encourager l'université du Littoral à poursuivre une expérimentation, née d'une réflexion originale sur les comportements d'une population universitaire sociologiquement différente. Cependant, les méthodes et les solutions adoptées, viables dans une période de démarrage, devront être repensées, simplifiées et formalisées pour s'adapter au long terme et à la croissance de l'université. En effet, c'est un système très personnalisé fondé sur un fonctionnement consensuel, possible tant que l'université n'a pas atteint une certaine taille et que son organisation repose sur quelques individus fortement engagés autour d'un projet.

Si l'organisation des structures a mobilisé les énergies, l'élaboration d'une politique pédagogique n'a pas constitué une priorité. Malgré quelques initiatives en langues vivantes, lettres modernes, histoire et AES, l'esprit inventif qui a prévalu dans l'organisation institutionnelle ne s'est pas

traduit dans le domaine pédagogique par la mise en oeuvre d'innovations notables et on peut le regretter, d'autant plus que les taux de réussite aux examens dans certaines disciplines (particulièrement en droit et sciences économiques) ou aux concours de recrutement d'enseignants sont plus que décevants. La spécificité des publics impose que l'université définisse une politique pédagogique adaptée et audacieuse. L'information, l'orientation et le soutien aux étudiants en difficulté devront en constituer les axes forts. Par ailleurs, l'université devra imaginer une diversification des débouchés offerts à ses étudiants, tout particulièrement dans les disciplines littéraires où les carrières de l'enseignement ne peuvent pas être considérées comme le seul débouché.

Une recherche encore embryonnaire, malgré une volonté forte

L'avenir de l'université comme université "de plein exercice" est largement conditionné par sa capacité à développer des activités de recherche "crédibles" au plan national et international. Elle tente de s'en donner les moyens en affectant des sommes importantes au décollage de ces activités et par la définition d'une stratégie claire, concentrée sur deux axes fédérateurs, "Environnement" et "Hommes, sociétés et espaces littoraux". Enfin, l'université cherche à développer des structures d'interface entre les équipes de recherche et son environnement. On peut donc affirmer qu'il existe une politique de la recherche, mais l'affichage ne correspond que partiellement à la réalité, pour des raisons tout à fait évidentes, tenant notamment à la jeunesse de l'université et à la complexité de la mise en oeuvre des principes retenus. En effet, le potentiel de recherche reste globalement faible et morcelé. La difficulté de mettre en place des DEA, notamment en cohabilitation avec Lille I, représente une menace pour l'avenir.

La reconnaissance de la recherche passe par la constitution de réseaux scientifiques, au plan national et international, qui intègrent les équipes de l'université du Littoral. Celle-ci devra particulièrement rechercher des complémentarités régionales, en affirmant ses spécificités.

Une prise en compte de la spécificité des publics étudiants

Les étudiants de l'université du Littoral proviennent majoritairement de milieux qui, traditionnellement, n'envoyaient pas leurs enfants à l'université. L'accès à l'enseignement supérieur, considéré comme une promotion sociale, génère une attente forte à l'égard de l'institution.

La spécificité des publics, qui a largement inspiré l'organisation pédagogique, est une préoccupation majeure des responsables de cette jeune université. Une de ses premières initiatives, qui doit être saluée, a été la mise en place de l'OVUL (Observatoire de la vie étudiante du Littoral), instrument précieux qui permet une connaissance fine des étudiants. L'effort particulier réalisé dans le domaine de la culture mérite aussi d'être mentionné.

La faiblesse des services sociaux et médicaux aux étudiants est regrettable, même si on ne peut l'imputer à l'université. Des moyens conséquents devront être dégagés pour assurer des services sociaux et médicaux aux étudiants et répondre ainsi à un véritable besoin, très mal couvert actuellement.

L'université du Littoral

**POSTFACE : RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE**

Le Président

Monsieur le Président,

Le rapport général et les rapports spécifiques - y compris bien sur celui de notre université - que vous nous avez transmis sont de grande qualité et particulièrement riches d'enseignements tant sur notre passé immédiat - trop souvent vécu sous les contraintes de l'action immédiate - que sur les points stratégiques qui doivent être pris en compte et étudiés avec la plus grande attention pour le futur.

Les 7 rapports sont, en effet, le reflet des efforts loyaux entrepris pour imaginer et pour construire une université de plein exercice, de qualité, innovante pour être adaptée à la réalité en émergence du 21ème siècle.

Ils démontrent - aussi et au delà des insuffisances humaines -

-> la difficulté culturelle de nos institutions et de nos pratiques à sortir de la reproduction - à peine transformée - de schémas habituels conçus pour des structures matures, fortement centralisées et pyramidales et aujourd'hui globalement inadaptées (1) à la réalité et aux contraintes du futur,

-> notre incapacité collective à conduire et à réussir une véritable gestion de projet (2) et, en particulier, la difficulté institutionnelle pour notre ministère de tutelle d'en apprécier et d'en accompagner avec compréhension et efficacité la genèse de l'émergence,

-> notre difficulté à concevoir et à faire vivre, en harmonie positive, une gestion de projet adaptée
- au démarrage et au lancement d'une institution nouvelle en association avec une gestion opérationnelle et entrepreneuriale efficace (séparation de la gestion de projet de la gestion opérationnelle)
- à la nécessité de profiter, au mieux, de la possibilité ainsi offerte pour favoriser l'émergence de réponses nouvelles, originales (par ex : Unité et Multipolarité) aux missions traditionnelles de l'UNIVERSITÉ.

1 Cf en ce sens H.SERIEYX : LE BIG BANG DES ORGANISATIONS - Calmann-Levy - 1993 - 342P
M.CROZIER : LA CRISE DE L'INTELLIGENCE - Interéditions - 1995 - 300P

2. Projet: Ensemble cohérent d'actions, limitées dans le temps et l'espace, tendues vers une finalité : créer un changement. En principe irréversible, il est inséré dans et en interaction avec, un environnement politico-socio-économique, il est tendu historiquement vers un but redéfini progressivement par la dialectique entre la pensée et la réalité.

La caractéristique est que dans le cas de la création d'une université nouvelle et en cette fin de siècle, il est demandé - à la différence du management stratégique de projet habituel - de mener de front le projet proprement dit (contingence, risque, incertitude, créativité, apprentissage, verdict historique...) et sa mise en oeuvre immédiate et accélérée, Cad la gestion opérationnelle et entrepreneuriale qui lui sont liés (pérennité, répétition, expérience, statistique, management, efficacité, culture, environnement...).

L'objet n'est donc pas :

de relever, ici ou là, quelques informations erronées, insuffisantes ou oubliées, de fournir quelques explications nouvelles en défense, en justification, en responsabilité ou en excuses sur la pratique et le bilan, voire de réfuter quelques critiques, d'exprimer quelques regrets sur ce qui n'a pu, faute de temps et/ou de moyens ou même d'une conscience suffisante et suffisamment claire, être mis en oeuvre ou mener à bien dans les délais impartis depuis la création,

mais bien plutôt et seulement de tirer les leçons de cette analyse critique extérieure pour construire la prochaine période quinquennale (1997/2001) qui sera, bien que de nature différente de la première, aussi déterminante pour l'avenir de notre université.

Il est évident que ces leçons valent ou doivent valoir tout à la fois pour l'université elle-même que pour ses partenaires et surtout pour sa tutelle sans laquelle les meilleures volontés, les intentions les plus louables, les plus grands efforts, la plus grande intelligence sont simplement et à court terme voués à l'échec.

Après cette première période quinquennale (1991/96), à l'issue des premiers contrats quadriennaux (établissement - recherche - relations internationales (1993/96), l'Université du Littoral va, à présent, pouvoir **passer du statut d'université nouvelle** (lancement) au **statut de JEUNE UNIVERSITÉ**.

La première phase était caractérisée par la conception, l'affirmation et par la validation même du projet ainsi que par la mise en oeuvre d'une organisation ex nihilo qui soit à même, à partir des éléments préexistants éclatés tant du point de vue disciplinaire, géographique que culturel de **faire naître et de porter, dans le consensus, un projet global, original et cohérent qui tire le meilleur parti de la pluridisciplinarité et de la multipolarité**.

La deuxième phase sera caractérisée par :

-> une croissance soutenue mais de plus en plus ralentie pour tendre vers la moyenne nationale,

-> l'adaptation, l'amélioration, l'extension et le renforcement du projet initial, sans omettre l'incidence de cette évolution sur les structures et le fonctionnement.

Cette deuxième phase est, à notre avis, le **deuxième défi stratégique que l'Université du Littoral** devra réussir.

Elle devra le faire en confortant

son projet recherche

en réussissant

-> la stabilisation et le développement des laboratoires qui devront obtenir leur labellisation

-> l'adjonction à l'activité naturelle de création de connaissances, de la dynamisation réelle et efficace de la Recherche - développement au profit du développement économique et social en privilégiant - si possible - les PMI-PME, la création d'entreprises, d'activités et de filières économiques nouvelles utilisatrices d'une main d'oeuvre très qualifiée.

Cette activité doit à la fois bénéficier des effets synergiques liés à la pluridisciplinarité et servir l'émergence de l'identité au plus haut niveau de l'université, des différentes villes universitaires littoraliennes et d'une nouvelle renommée du Littoral.

son projet de formation initiale

en poursuivant

-> la démocratisation de l'enseignement supérieur en cours, qui exige le passage d'un accueil quantitatif à un accueil qualitatif des jeunes car chacun sait que l'échec scolaire est et sera de plus en plus souvent générateur d'une réelle difficulté d'insertion professionnelle et plus grave encore, d'intégration sociale. Ceci exige que, compte tenu de nos recrutements (pyramide sociale inversée), **nos formations soient, pour le plus grand nombre, des parcours de réussite.** Ceci suppose, en s'appuyant sur notre pluridisciplinarité et notre multipolarité :

- une action déterminante pour intégrer dans nos formations les éléments culturels, domestiques et internationaux, artistiques et sportifs indispensables,

- une solide réflexion pédagogique (didactique des disciplines, nouvelles technologies éducatives, organisation des parcours universitaires, information, orientation ..)

-> l'extension et la spécialisation de son panel de formations de 2 et de 3ème cycles. Ce développement, raisonné et identitaire au niveau local, doit

être attractif au niveau régional, national et international
être utile au développement économique et social
permettre l'épanouissement personnel de nos étudiants.

son projet de formation continue principalement diplômante

en ouvrant

-> plus largement ses diplômes de formation initiale à tous les salariés et assimilés désireux de compléter ou d'actualiser leurs connaissances,

-> des formations diplômantes spécifiques liées aux exigences du développement des filières de production propres à la zone littoralienne.

Lutter activement contre la sous scolarisation et la sous qualification des adultes est indispensable pour lever les obstacles et les blocages actuels aux mutations, pour favoriser et accélérer les évolutions rendues nécessaires par la mondialisation des activités et la concurrence internationale.

son projet culturel

en approfondissant

-> les initiatives actuelles qui devront - en coopération avec les partenaires locaux - s'élargir à de nouvelles activités (cycles de conférences - actions d'information scientifique et technique...).

-> les possibilités d'intégration des actions culturelles dans les cursus

-> la capacité de l'Université du Littoral à être un centre de réflexion largement ouvert sur l'évolution et les mutations de notre société.

son projet d'organisation et de fonctionnement multipolaire

Dans le strict respect des principes fondamentaux de la vie universitaire, en affirmant sa volonté de réussir sa multipolarité gage d'un développement universitaire cohérent et d'un réel aménagement du territoire universitaire, économique et social.

La confirmation et la croissance du système universitaire littoralien ne peut se faire:

-> qu'avec le maintien et le développement d'une synergie active et en partenariat efficace avec l'ensemble des forces vives littoraliennes et régionales,

-> qu'en conservant et dynamisant "l'esprit pionnier" et l'esprit d'entreprise qui ont largement permis la réussite de la phase de démarrage mais qui devront être adaptés pour mieux tenir compte de l'effet taille, et de l'effet temps.

-> qu'en poursuivant la mise en place d'une organisation souple, évolutive et efficace qui favorise un fonctionnement en réseau adapté à la multipolarité et à la pluridisciplinarité.

Chacun de ses projets est en soi un défi.

Le défi de l'Université du Littoral est de les mener et de les réussir ENSEMBLE dans le cadre d'un projet global et de long terme.

Parce que l'Université du Littoral est une université jeune, multipolaire, pluridisciplinaire
Parce que l'Université du Littoral doit, désormais, affirmer sa vocation et sa volonté à devenir :

- une Université de plein exercice et de haute qualité,
- une université UNE et MULTIPOLAIRE,
- un acteur de l'aménagement du territoire littoralien,
- un partenaire à part entière du développement économique et social et de l'évolution sociétale,

Parce que l'Université du Littoral veut réussir ce défi :

elle doit s'appuyer

- sur un projet global, cohérent et intégré
- sur une politique d'établissement forte et évolutive, fondée sur
 - * une volonté prospective largement partagée,
 - * un partenariat citoyen actif,
 - * une solidarité générale et pérenne

pour ce faire elle a besoin

- à l'intérieur, d'un conseil d'orientation fort et reconnu pour les élaborer
- que le ministère de tutelle puisse
 - * avec une attention particulière et constante, les prendre en considération les défendre et les promouvoir.
 - * au delà des procédures habituelles d'attribution des moyens largement définie par des expertises sectorielles fondées sur le passé - en cas d'arbitrage nécessaire - assurer la prise en compte effective et prioritaire de la globalité et de la cohérence du projet et de la politique d'établissement.

Dans cette optique, une structure expérimentale d'écoute, de partenariat et d'arbitrage devrait sans doute être créée auprès des jeunes universités qui le souhaiteraient.

En conclusion,

J'ai personnellement apprécié le travail des experts et des membres du Comité National d'Évaluation. Qu'ils soient donc collectivement remerciés pour la pertinence et la clairvoyance de leurs apports. Ces derniers sont sans aucun doute, un encouragement à reconsidérer nos orientations et surtout à poursuivre nos propres efforts pour réussir le deuxième défi de l'Université du Littoral.

Il me reste seulement à souhaiter que, comme nous et avec nous, les différents partenaires impliqués dans la réussite finale puissent le mettre en oeuvre dans les meilleures conditions possibles.

Que tous ceux qui ont contribué au premier défi et contribueront au deuxième avec lucidité, enthousiasme et compréhension, soient ici tout simplement remerciés pour l'ampleur du travail réalisé au cours de ce premier quinquennat.

Je suis personnellement persuadé qu'avec le concours efficace de tous nos partenaires et de tous les personnels présents et futurs, lors de la prochaine expertise, votre comité pourra constater, à loisir, l'ampleur du chemin parcouru.

Car je me plais à rêver, qu'alors et ensemble, ce **deuxième défi sera gagné.**

En effet si l'Université du Littoral, comme toute université nouvelle, n'a pas encore de passé, nous sommes convaincus que sa richesse unique réside dans sa volonté partagée de se construire un futur de qualité, au profit certes du Littoral et de la région Nord Pas de Calais, mais aussi et peut être surtout au bénéfice de la communauté universitaire nationale et internationale.

Le 30 AVRIL 1996

A. DUBRULLE